N° 2700 60° année du 4 au 17 mai 2006 Prix : 3€ (20 F)



paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone: 01-40-39-92-06 – Fax: 01-40-26-31-63 – Site Internet: www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier LA RÉPUBLIQUE F... LE CAMP

par Michel CLAPIÉ Michel FROMENTOUX Pierre LAFARGE **Entretiens** avec Olivier GOHIN et Frédéric ROUVILLOIS (pages 7 à 9)

L'ESSENTIEL

Page 2

TÉLÉVISION

- Les paradoxes

- Le duc d'Anjou sur TF1: un pour tous, tous pour un! par Denis ABOUT

Page 5

POLITIQUE FRANÇAISE

des syndicats français par Ahmed

RACHID CHEKROUN

- De l'internationale du capitalisme

au patriotisme économique par Henri LETIGRE

Page 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

- Les islamistes frappent l'Égypte

par Pascal NARI

Pages 6, 11 et 13 **HISTOIRE**

- La légende gaulliste revue et corrigée

par Yves LENORMAND

- Les Orléans, ces princes que rien n'abat
 - par Michel FROMENTOUX
- Le dernier Volkoff
- Charles le Bien servi et les siens

par Anne BERNET

Page 10

COMBAT DES IDÉES

 Le fantôme du libéralisme par Pierre CARVIN

Page 12

JOURNÉE DE LECTURE

- Nature de la crise par Pierre LAFARGE

Page 14

CHRONIQUE

- Pour des "intermitents du spectacle"

par Jean-Baptiste MORVAN

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

- La démocratie, instable et révolutionnaire

par Aristide LEUCATE

LE PROJET SUR L'IMMIGRATION Les évéques perdent la tête

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

DIMANCHE **14** MAI **TOUS**

JEANNE D'ARC!

Voir page 16



CLEARSTREAM un scandale au cœur de l'État

as de répit pour Dominique de Villepin : après avoir été poignardé dans le dos par Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, voilà le Premier ministre mis en cause dans une étrange affaire qui a déjà le parfum du scandale.

À l'origine : la fameuse affaire de la vente des frégates par Thomson-CSF à la marine taïwanaise en 1991 et les pots de vins qui s'en seraient suivis. Une liste de personnalités politiques françaises prétendument mêlées à l'affaire via une société bancaire luxembourgeoise, Clearstream, apparaît en 2003. Parmi celles-ci, aux cotés d'Alain Madelin et de Jean-Pierre Chevènement, le président de l'UMP, Nicolas Sarkozy. Via Jean-Louis Gergorin, vice-président exécutif d'EADS et proche de Dominique de Villepin, l'actuel Premier ministre communique par deux fois cette liste au général Philippe Rondot, des services secrets, en novembre 2003 et janvier 2004 (cette fois dans

> **Pierre LAFARGE** Suite page 2

M 01093 - 2700 - F: 3,00 €		

Clearstream : un scandale au cœur de l'État

le bureau même et en présence de Villepin). Selon les déclarations du général Rondot à la justice, étrangement publiées dans le *Monde* du 29 avril, Villepin aurait insisté pour que l'on approfondisse la relation possible entre Sarkozy et l'affaire des frégates, et ce sur l'ordre de l'Élysée et de Jacques Chirac lui-même.

Règlements de comptes

Matignon et la présidence de la République démentent catégoriquement avoir ordonné une enquête sur les personnalités politiques citées dans cette affaire, a priori sans cause sérieuse. De fait, soit une enquête sur Nicolas Sarkozy a réellement été diligentée, pour le déstabiliser, soit les procédures et révélations en cours visent à liquider définitivement Villepin, déjà affaibli par l'affaire du CPE. À la clef : la maîtrise de l'UMP. Dans les deux cas, de tels règlements de comptes politiciens au sommet de l'État donnent une piètre image de notre pays et un reflet de l'état de décomposition auquel sont arrivées nos institutions. Le bureau du ministre de la Défense, Michelle Alliot-Marie, souvent pressentie comme une possible remplaçante de Villepin à Matignon, a été perquisitionné, en attendant que celui du Premier ministre le soit à son tour.

Si certains cherchaient encore des preuves de l'existence d'une présidentielle permanente facilitée par le quinquennat, cette affaire Clearstream, qui n'en est peut être qu'à ses débuts, apporte, quelle qu'en soit l'issue, une preuve flagrante de la faiblesse et de la bassesse des institutions républicaines. Le *Parisien* du 29 avril titre : « **crise de régime** ». Il est grand temps de balayer ces scories...

Pierre LAFARGE

ISLAMISATION

■ Le 26 avril sur R.C.J., Élisabeth Schemla a raconté qu'en 1989 lors de la première affaire du foulard, alors qu'elle défendait le principe de laïcité devant Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, celui-ci lui rétorqua

« Qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse si la France s'islamise ? »

Rappelons que le même Lionel Jospin, devenu Premier ministre, a exigé avec Jacques Chirac qu'on ne fasse aucune référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans le projet de constitution, heureusement rejeté le 29 mai 2005. Une France islamique, oui, une France chrétienne, non. C'est ça, la "laïcité à la française"!

Y.L.

LE DUC D'ANJOU SUR TF1 Un pour tous, tous pour un!

- par

Denis ABOUT

hercheur d'or ? Explorateur ? • Courageux, fidèle et généreux ; certainement, quand il était enfant, Charles-Philippe d'Orléans a rêvé de ressembler à Bavard ou à d'Artagnan. Que voulez-vous, n'en déplaise à certains, déjà la naissance l'inscrivait dans l'Histoire ! Plus tard, après de brillantes études en sciences politiques et relations internationales, la finance lui tend les bras. Naturellement notre prince choisira l'armée. Réfractaire ? Alors que ceux de sa génération n'ont que des banques pour cathédrales, des parts de marché pour horizon, avec le sourire Charles-Philippe entrera dans la carrière comme on entre en chevalerie.

Désir de servir

malade, huit années durant il enchaînera les théâtres

d'opérations. En septembre 2004, il fut élu Grand

Maître de l'Ordre hospitalier et militaire de Saint La-

zare de Jérusalem, dont la protection temporelle est

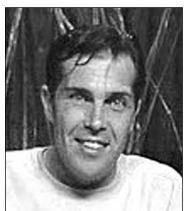
assumée par Mgr le Comte de Paris. Conscient de

la nécessaire médiatisation des actions menées par

cet ordre au service des plus déshérités et des ma-

lades, avec énergie, notre prince a engagé sa per-

Du Rwanda au Timor oriental, dans un monde



SAR le prince Charles-Philippe d'Orléans

sonne dans l'émission Je suis une célébrité, sortez- moi de là! diffusée tous les soirs, quinze jours durant, sur TF1.

Au milieu de la jungle brésilienne, en terrain hostile et dans des conditions de vie précaires, douze célébrités ont enduré les pires épreuves physiques et psychologiques afin de défendre la cause d'une association humanitaire dont ils étaient les représentants. Pas spécialement verni par la production dans le choix des épreuves, notre prince a tout simplement remporté tous les défis auxquels il a participé! Bondissant avec courtoisie, souriant et ne reculant jamais, en moins de deux semaines, par sa gentillesse et son habileté physique,

Charles-Philippe d'Orléans a réussi à conquérir le public qui, en masse, a voté pour lui jusqu'aux portes de la finale, vendredi soir 28 avril.

Grâce aux performances de leur Grand Maître, l'Ordre de Saint Lazare de Jérusalem va, en plus d'avoir acquis une nouvelle notoriété, se partager avec les associations des autres candidats plus de 150 000 euros de gains accumulés par les célébrités au fil des épreuves. Il viendra ainsi immédiatement soulager ceux qui souffrent. Pour une première, et sans filet : contrat rempli, Monseigneur !

Une rue "Jacques Perret" à Orange

■ Une rue "Jacques Perret" sera inaugurée à Orange (Vaucluse) le samedi 20 mai 2006 à 11 heures par Jacques Bompard, maire d'Orange et conseiller général du Vaucluse, en présence de la famille et des amis de l'écrivain.

(La rue Jacques Perret est perpendiculaire à la rue des Chênes Verts, face à l'école primaire.)

De 14 h 30 à 17 h 30 une **EXPOSITION-COLLOQUE** consacrée à Jacques Perret se tiendra au Théâtre municipal (1er étage), cours Aristide Briand. Visite de l'exposition commentée par Jean-Baptiste Chaumeil.

Nous nous réjouissons de cet hommage mérité rendu à un écrivain de grand talent qui s'engagea à fond dans le combat pour l'Algérie française, notamment en publiant chaque semaine dans Aspects de la France des billets vigoureux.

DANS NOTRE COURRIER

L'islam en France

À la suite de la lettre de Gérald Wailliez et de notre commentaire (cf. A.F. 2000 n° 2698) un autre de nos lecteurs nous écrit :

J'entends bien la remarque que vous faites à M. Walliez. Il est évident que l'islam n'est pas le protestantisme : il ne véhicule pas le libre-examen ni l'individualisme. La critique que fait Maurras du protestantisme dans *La Démocratie religieuse* ne s'applique donc pas à l'islam. Par contre il me semble tout à fait justifié de lui appliquer ce qui est dit des quatre états confédérés.

En effet, et cela se vérifie depuis que l'islam existe, un musulman doit se considérer comme étranger là où l'islam ne règne pas. Sa vraie maison est la maison de l'islam et non la maison de l'infidèle. Il est donc juste et normal de considérer l'islam en France (et non l'islam de France comme vous l'écrivez) comme un état dans l'État, au service de l'étranger, ce qui correspond à la définition des états confédérés.

Cet esprit général des musulmans (conforme aux prescriptions du Coran) n'a pas changé depuis 1926. Qu'ils soient originaires de France, d'Algérie, du Maroc ou d'ailleurs, les musulmans prennent fait et cause pour la Palestine contre Israël, pour les Irakiens contre les Américains, etc. Loin de moi l'idée de vouloir trancher ces deux questions. Il est cependant indéniable que la position des musulmans en France influe fortement sur la position du gouvernement français. Le fait de la convergence d'opinions, sur ces sujets, de la grande majorité des musulmans, et ce, malgré la diversité de leurs origines, montre que la "maison de l'islam" reste un principe acquis chez les musulmans.

Joseph HENNEQUIN (60530 Les Mesnil-en-Thelle)

C'est aller un peu vite en besogne que de considérer l'islam en France comme un "état dans l'État",. La politique française au Proche-Orient n'est pas dictée par les musulmans établis dans notre pays mais découle des positions occupées par la France depuis des siècles et qui doivent être maintenues.

Les musulmans sont bien plus nombreux que les juifs en France, mais ils sont loin d'occuper autant de places qu'eux dans la politique, les professions libérales, la finance et la communication et l'on ne peut parler à leur sujet "d'état confédéré".

"d'etat confedere".

Au demeurant il y a beaucoup
de Français musulmans (comme
de Français juifs d'ailleurs), et l'on
n'a pas de raison de les suspecter d'avoir une autre patrie que la
France. Nous leur demandons
seulement de reconnaître les racines chrétiennes de notre pays
(on souhaiterait que la hiérarchie
catholique les affirme plus souvent!).

P.P.

Le planning familial

L'association Droit de naître, 39, avenue Pasteur à Courbevoie, m'a signalé la nocivité de l'action du "Planning familial" qui contribue, pour une large part à entraver le flux normal de la natalité en France.

Il s'avère que les dépenses inhérentes au financement par l'État de cet organisme contribuent pour une part, aux difficultés éprouvées par la Sécurité sociale. Elles ne sont sans doute pas tout à fait étrangères aux dysfonctionnements des hôpitaux publics, recensés avec compétence dans les pages du dernier numéro de L'Action Française 2000.

Désirant m'associer à la démarche justifiée de Droit de naître j'adresse par son intermédiaire à monsieur le Premier ministre Dominique de Villepin le texte de la pétition rédigée contre la célébration honteuse de la création il y a cinquante ans de ce "planning familial".

Il y a lieu vraiment d'être scandalisé par l'espace médiatique qui a été donné à cette célébration. [...]

Si je proteste contre la publicité accordée au mouvement tout-avortement, c'est parce que la science permet aujourd'hui d'appréhender l'embryon humain avec précision et d'en saisir toute l'humanité.

de Français juifs d'ailleurs), et l'on
n'a pas de raison de les suspecter d'avoir une autre patrie que la
France. Nous leur demandons

Trance. Nous leur demandons

Trance. Nous leur demandons

Jean-Louis PICHERY (Chambéry)

Guy Letellier

J'ai lu avec intérêt et émotion l'adieu que vous avez formulé dans L'Action Française 2000 du 6 avril à Guy Letellier. Celui-ci était pour moi, un ami de très longue date ; je m'associe donc à cet hommage bien mérité.

Vous citez sa campagne de 1939-1940 accomplie dans la Cavalerie ; il était alors mon sous-officier de peloton et j'étais très proche de lui. Blessé, je lui ai confié mes hommes. Avec eux, il a terminé la campagne en Bretagne et de là est parti pour l'Allemagne. Je l'ai retrouvé en 1945 et, depuis, je suis resté en constant contact avec lui jusqu'à ses derniers jours.

Général (c.r.) COMPAGNON

L'ACTION 6 FRANÇAISE 8

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris Tél.: 01-40-39-92-06 • Fax: 01-40-26-31-63

- Directeur : Pierre Pujo
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- Politique : Georges Ferrière,
- Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari Chronique militaire : Bernard Guillerez
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille
- Michel Fromentoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume
- Outre-mer : Pierre Pujo
- Médecine : Jean-Pierre Dickès Livres : René Pillorget, Anne Bernet,
- Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles: Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont Cinéma: Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin,
- Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Maquettiste : Grégoire Dubost Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

SIGNES DES TEMPS

LES ÉVÊQUES PERDENT LA TÊTE

armi les effets pervers de la prochaine élection présidentielle, l'un des moindres n'est pas de fausser les débats politiques. Chaque parti, chaque candidat se croit tenu de simplifier ses positions, de grossir le trait afin de séduire l'opinion. Il faut avant tout accrocher l'électeur dans un scrutin où il suivra généralement beaucoup plus ses instincts ou ses passions qu'une réflexion politique sérieuse.

L'enjeu de l'immigration

On en a un exemple avec le débat sur l'immigration relancé cette semaine par le projet de loi présenté par M. Sarkozy à l'Assemblée nationale. Tandis que M. de Villiers dénonce « l'islamisation » de la France, le ministre de l'Intérieur avertit les immigrés qui ne se plaisent pas dans notre pays d'avoir à le quitter... L'un et l'autre chassent ainsi sur les terres de M. Le Pen dont ils convoitent l'électorat. Les émeutes qui ont déferlé à l'automne dernier dans les banlieues ont suscité chez les Français une inquiétude qui subsiste, et il faut l'ex-

Cela dit, le discours de M. de Villiers et celui de M. Sarkozy sont perçus comme une menace par tous les immigrés installés en France, et particulièrement par les musulmans rendus suspects d'être des terroristes potentiels. Or la grande majorité d'entre eux n'aspirent qu'à vivre paisiblement, à trouver du travail, et sont respectueux des lois françaises. Quant à "l'islamisation", il appartient d'abord aux Églises chrétiennes de la combattre par leur prosélytisme. Ce n'est pas la laïcité version Chirac, c'est-à-dire le refus de reconnaître le fait religieux qui convaincra les musulmans d'abandonner leur foi!

Il existe un grave problème de l'immigration en France. Il n'est pas religieux, mais politique. Depuis quelque trente ans les gouvernements de droite et de gauche ont laissé trop d'étrangers s'installer et parfois les y ont encouragés, soit en instituant (sous Giscard) le "regroupement familial", soit en procédant à des régularisations massives. Les immigrants se sont entassés dans les banlieues sans s'intégrer, pour beaucoup, à la communauté nationale. Les partis de gauche ont dénigré la France auprès d'eux et les ont persuadés qu'ils étaient victimes du "racisme" des Français. Ils ont concédé toutes sortes de droits sociaux aux



PAR PIERRE PUJO

immigrés, que ceux-ci aient acquis ou non la nationalité française. Tout ce qu'il fallait pour attirer de nouveaux venus!

Volonté politique

Aujourd'hui, M. Sarkozy présente une seconde loi sur l'immigration et l'intégration après celle qu'il a fait voter en 2003. Est-elle bien nécessaire ? Les préoccupations électoralistes n'en sont pas absentes. Il cherche à récupérer pour sa candidature à l'élection présidentielle (surtout au second tour) les électeurs dits d'extrême droite en distinguant entre « l'immigration subie » et « l'immigration choisie » destinée à remplacer la première. Nous qui croyions que l'immigration était officiellement interdite depuis longtemps... Il y aurait donc désormais une "bonne" immigration. Craignons que "l'immigration choisie" ne soit en fin de compte qu'une nouvelle immigration. Nous manquons de bras dans le bâtiment, l'hôtellerie, l'agriculture et la santé ? Incitons les Français (et aussi les immigrés déjà installés en France) à embrasser ces métiers et donnons leur la formation nécessaire. Il y a dans notre pays près de 10 % de chômeurs. Il serait anormal de faire venir de l'étranger d'autres travailleurs.

Les dispositions du projet de loi ne sont pas pour autant négligeables. Le non-renouvellement automatique des cartes de séjour, les entraves apportées au regroupement familial, les obstacles opposés aux 'mariages blancs" sont des mesures légitimes, en réalité trop timides. Tout, en réalité, dépendra de la volonté des pouvoirs publics de contrôler l'arrivée de nouveaux

immigrants, de faire la chasse aux étrangers en situation irrégulière, de mieux intégrer ceux admis à travailler sur notre sol, sinon à devenir français. Pour affronter ce problème, et contribuer à le résoudre, il faudrait un pouvoir ferme, assuré de la durée, insensible à la démagogie. Mais ne devrait-on pas commencer par dénoncer les accords de Schengen de 1985, qui ont ouvert largement nos frontières et laissent passer non seulement les ressortissants des pays voisins mais leurs immigrés ? Combien d'Africains passent ainsi par l'Espagne pour venir en France!

La France oubliée

culièrement pour l'épiscopat français -, ce projet Sarkozy est encore trop rigoureux Elles ont fait part au ministre de l'Intérieur de leurs « réserves », s'inquiétant de la situation précaire à laquelle le texte réduirait certains immigrés. Elles se préoccupent des familles qui risquent de se trouver séparées si le regroupement familial est rendu plus difficile. Or, les Églises reconnaissent le droit au gouvernement de réglementer l'immigration et l'intégration des étrangers mais elles s'opposent au principe même d'une loi qui entend le faire...

Ce qui frappe dans les déclarations des évêques, c'est que la France n'y tient aucune place. Mgr Ricard, président de la Conférence des évêques de France, publie un article dans le Journal du Dimanche (30/4/06) où la France n'est pas citée une seule fois! Il se réfère à une phrase de l'Evangile sur l'accueil des étrangers mais ne se soucie pas un seul instant des Français qui sont notre prochain. Les évêques raisonnent en fonction d'une homme abstrait qui ne serait situé ni dans le temps ni dans l'espace. Le bien commun de la cité n'existe pas pour eux. Ils appliquent à une situation politique les préceptes de la morale personnelle. Ils se rallient, au fond, à des Droits de l'Homme individualistes qu'ils assaisonnent d'un peu de sauce évangé-

Heureusement, ces évêques qui parlent au nom de l'Église de France ne représentent pas la majorité des catholiques ni même la totalité des évêques. À la fin de l'Empire romain, les évêques méritèrent d'être appelés les "défenseurs de la Cité". En seraient-ils maintenant les destructeurs?

Pour les Églises chrétiennes – et parti-

Fol qui s'y fie

Déjà habitués depuis quelques années à pratiquer à chaque élection l'alternance systématique, les Français affichent désormais leur déception permanente et leur absence d'espoir par une incroyable inconstance politique: alors que les syndicats annonçaient pour le 1er mai une mobilisation exceptionnelle, pour poursuivre les revendications nées lors des manifestations contre le CPE, il ne s'est trouvé que quelques dizaines de milliers de manifestants, moins que l'an dernier. Les centaines de milliers de manifestants qui défilaient contre le CPE et réclamaient en même temps le retrait du CNE, de la loi sur l'égalité des chances, et la tête du gouvernement, ont-ils déjà changé d'avis ?

Génocide

C'est quoi un génocide ? Dans la mode actuelle des repentances à toutva. les mots finissent par perdre leur sens. Ainsi, le président algérien Abdelaziz Bouteflika a-t-il accusé la France d'avoir commis de l'autre côté de la Méditerranée un "génocide identitaire". À manier de tels termes avec tant de légèreté, on prend évidemment le risque de les vider de leur sens.

Équitable

Voilà que l'on nous rebat les oreilles avec la quinzaine du "commerce équitable". Certes le concept est intéressant et il est même indispensable de permettre le développement durable des producteurs du tiersmonde si on veut limiter l'immigration et rétablir un minimum d'équilibre nordsud. Mais pourquoi le commerce équitable se limiterait-il au café, au riz, au coton et autres cultures tropicales ? Il faut exiger que le label s'étende aux tomates, aux pommes, au vin, à la viande, au poisson... que les grandes surfaces achètent à des prix qui ne permettent pas la survie des producteurs français!

Chômage

Le chômage aurait baissé de 1,30 % en France au cours du mois de mars 2006. C'est en tout cas le chiffre que relayent complaisamment les médias. Tout le monde sait pourtant que les chiffres du chômage, indicateur crucial dont dépend assez directement la cote de popularité du gouvernement, font l'objet depuis des années d'un maquillage soigné. Et seuls les chômeurs « immédiatement disponibles, cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée » sont pris en compte, oubliant de ce fait les « chômeurs immédiatement disponibles, cherchant un CDI à temps partiel » et les « chômeurs immédiatement disponibles, cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier ». Si on ajoute ces catégories, il n'y a pas en France 2 288 300 chômeurs mais 2 514 000 ! Entre les chiffres officiels et les chiffres réels, la différence de 225 700 chômeurs représente plus de 7 fois la baisse enregistrée en mars ! Sans même parler des précaires en formation, en stage, en CDD...

Guillaume CHATIZEL

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

Vigilance nationale

■ Je participais le 22 avril au pèlerinage effectué à Cauchy-àla-Tour pour le 150^e anniversaire de la naissance du maréchal Pétain (voir page 4). Le 6 juillet 2005 j'étais à Marignane pour l'inauguration de la stèle dédiée aux morts de l'Algérie française. "Tout ce qui est national est nôtre"! Cette double présence manifeste la fidélité à l'Action française à ses engagements du passé, fussent-ils à contre-courant de ce qui est tenu aujourd'hui pour "politiquement correct".

En participant à ces manifestations, nous exprimons surtout notre volonté de travailler à rétablir la vérité historique aujourd'hui travestie par l'histoire officielle. Le Maréchal, l'Algérie française, la colonisation, autant de thèmes contemporains sur lesquels l'enseignement, les médias, la plupart des politiciens continuent de mentir aux Français pour leur donner mauvaise conscience dans la situation internationale actuelle.

Pour nous la lutte pour la vérité historique est inséparable de celle pour la vérité politique. Dans notre combat contre un régime et des politiciens malfaisants nous sommes d'autant

plus forts que nous nous appuyons sur une longue mémoire.

Pour que l'Action française puisse poursuivre sa tâche de vigilance nationale, nous vous demandons votre aide. Nous avons besoin de **55.000 euros** et nous ne comptons que sur nos amis pour venir à notre secours. Merci d'avance!

P.P.

N.B. - Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'A.F. 2000, 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001.

Virements réguliers Derville, 7,62; Gal le Groignec, 15,24; Mme Yvonne Peyrerol, 15,24; M^{lle} Annie Paul, 15,24; Jacques Rolland (3 mois), 45,73; Pierre Bonnefont, 22,87 ; Mme du Plessis d'Argentré, 25 ; Mme Françoise Bedel-Giroud, 30,49; Henri Morfin, 32.

Légion des "Mille" : don de "Buxy", 500.

Louis Moret, 50; Pierre Vuillerme, 64; Philippe Prévost, 75.

Total de cette liste : 918,43 € 12 976,71 € Listes précédentes :

Total: 13 895,14 € Total en francs: 91 146,14 F

LA LIBERTÉ DES HISTORIENS

Dans son allocution à Cauchy-à-la Tour, Hubert Massol, secrétaire général l'A.D.M.P., a souligné que l'association, fondée en 1951 à la mort du Maréchal, « poursuit son combat pour la vérité et la justice, malgré les attaques perfides des tenants de l'Histoire officielle et de la Pensée unique. »

Il s'est félicité qu'« un vent de révisionnisme au sens étymologique semble souffler sur les esprits contemporains ». Les Français acceptent de moins en moins « le détournement de la Mémoire qui est une falsification inacceptable de notre Histoire ». Et d'évoquer les « réactions inattendues chez certains historiens ou intellectuels conformistes qui se sont élevés contre les lois liberticides qui régissent l'enseignement officiel [...] On ne peut que les encourager à persévérer et à revoir leur copie concernant la personne et l'œuvre du Maréchal. » [...]

« Si Philippe Pétain fut glorieux en 14-18, il fut grand dans les années 40 en sacrifiant son prestige et sa tranquillité. Après une vie bien remplie au service de la Patrie, il remit tout en question en acceptant de faire le don de sa personne à la France pour atténuer son malheur. »

Pétain: le devoir de mémoire

a mémoire de Philippe Pétain, maréchal de France, est victime d'une formidable injustice. Dans l'enseignement officiel, dans les médias, dans les propos même du chef de l'État, il est présenté comme un complice de Hitler et l'un des fauteurs de la barbarie nazie. Sous prétexte de réconciliation franco-allemande on en vient même à atténuer la responsabilité des Allemands dans les exactions commises sous l'Occupation pour charger l'État français que présidait alors le Maréchal. Le scandale est d'autant plus grand que celui-ci n'a pas cessé de résister pied à pied aux exigences de l'Occupant dont il ne partagea jamais l'idéologie.

L'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain, (A.D.M.P.) que préside le général Le Groignec défend avec acharnement l'action de l'illustre soldat qui est la cible des calomnies officielles. Elle bénéficie d'une large audience dans le pays si l'on en juge par les centaines de visites que reçoit chaque mois son site Internet. Beaucoup d'entre elles émanent de jeunes, lycéens ou étudiants, qui ne se contentent pas de "l'historiquement correct" et veulent en savoir plus sur le Maréchal. La flamme de la fidélité continue à briller dans la nuit de la Ve République.

Cette fidélité s'est manifestée le 22 avril à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance du Maréchal (24 avril 1856). Comme chaque année, un pèlerinage à la "Ferme Pétain" était organisé à Cauchy à la Tour (Pas-de-Calais), pour remplir ce devoir de mémoire.



Hubert Massol. secrétaire général de l'A.D.M.P., pendant son discours

Les fidèles venus de Paris en autocar ont rejoint ceux de l'Artois, de la Somme et de Flandre. La ferme est aujourd'hui devenue un musée. Les bâtiments, la pelouse, les salles d'exposition sont parfaitement entretenus. Sur le mur du bâtiment principal une plaque rappelle la naissance de Philippe Pétain. Ses lettres d'or brillent au soleil de cette belle journée de printemps.

À 10 h 30 commence la messe de rite tridentin célébrée dans une grange. Celle-ci est trop petite pour contenir le public qui déborde à l'extérieur. La messe est accompagnée par des chants grégoriens. Dans son homélie le jeune officiant, l'abbé Malassagne, invite l'assistance à méditer sur l'exemple laissé par le Maréchal, « incarnation de la civilisation française

et chrétienne ». À la différence des hommes d'État d'aujourd'hui, le Maréchal a voulu servir et non se servir. Il n'a pas cherché le pouvoir, on est venu le chercher pour l'assumer. Ce service a été « sacrifiant » : le Maréchal s'est sacrifié pour la France. Il a enfin revendiqué ce qu'il avait fait : il y a un orgueil légitime du service rendu. À la fin de l'office le cantique de Pâques O filii et filiae retentit sous les poutres multiséculaireis de l'ancienne grange.

Des Français courageux

Les participants se rassemblent dans la cour de la ferme, au pied de la plaque rappelant la naissance de Philippe Pétain, des enfants déposent une gerbe de fleurs. Hubert Massol, secrétaire général de l'A.D.M.P., prononce une belle et forte allocution (voir encadré).

Un apéritif est offert ensuite par les gardiens de la ferme et l'on chante Maréchal, nous voilà! Avant de repartir le public a pu visiter le musée comprenant d'émouvants souvenirs de et sur Philippe Pétain. Les meubles familiaux euxmêmes sont toujours là...

Un excellent déjeuner au restaurant "Les Marronniers" à Busnes réunit ensuite tous les participants à la journée. Puis, on repart vers le sud en autocar et voitures parmi les champs de céréales qui s'étendent à perte de vue. De loin en loin, les cimetières militaires et les monuments commémoratifs tranchent par leur blancheur dans l'océan de verdure : les morts des

SOUILLY S'EST SOUVENU

L'Est Républicain (11/4/06) annonçait en manchette « Le héros de Verdun de retour à Souilly ». À l'intérieur du journal, on lisait en titre : « Pétain de retour à Souilly ». De fait, le 9 avril soixante habitants de ce village, situé au sud de Verdun, s'étaient costumés pour la reconstitution de l'arrivée du général Pétain le 26 février 1916 pour prendre la commandement de la IIe armée. La bataille de Verdun commençait. Pétain allait galvaniser les énergies.

Dans la reconstitution le rôle du général était tenu par un ancien instituteur de Verdun. Un hôpital de campagne avait été reconstitué. Sept véhicules d'époque avaient été ressortis et ont roulé sur la Voie sacrée, « une route où sont passés 80 % des régiments français montant au front », a rappelé le metteur en scène Jean-Claude Joly.

dures batailles de la Somme en 14-18 y sont inhumés.

Arrivée au village de Dernancourt (Somme). On contemple la plaque « Rue du Mª Pétain » qui voisine avec celle de la « place Maréchal Foch ». Le conseil municipal n'a pas voulu débaptiser la première plaque malgré de formidables pressions. Au sein du peuple français, il y a encore des gens courageux...

Pierre PUJO

Le Choc du Mois est enfin de retour!



N°1 - Mai 2006 68 pages d'anticonformisme

Et aussi dans ce numéro :

☐ Le « choc des civilisations » : notre grand débat entre Alain de Benoist, Christophe Réveillard et Guillaume de Tanoüarn ☐ L'avis de 14 personnalités dont Mgr le Comte de Paris et le Prince Sixte Henri de Bourbon-Parme

☐ Le livre exhumé de Simone Weil raut-ii interdire les partis politiques ? Notre grand reportage au Cachemire, etc.

En vente chez tous les marchands de journaux

Je m'abonne tout de suite au tarif préférentiel de 65 euros, au lieu de 71,50 euros (un an, soit onze numéros) :

☐ J'économise 6,50 euros, soit le prix d'un numéro

☐ J'aide vraiment Le Choc du Mois, car un exemplaire vendu par abonnement facilite la trésorerie pour le numéro suivant

□ Je suis certain de ne jamais manquer un numéro!

Je joins un chèque de 65 euros à l'ordre de : Le Choc du Mois. A retourner à : Sacemm, 51, boulevard Garibaldi, 75015 Paris.

Prénom : Nom: Adresse: Ville: Code postal :. Courriel (facultatif) .

CRÉNEAU

Mépris souverain

• La Restauration nationale affirme dans son bulletin (mars-avril) : « Ce n'est pas une injure de le dire : nous avons des amis souverainistes, mais le souverainisme en tant que tel n'a aucun avenir politique pour la bonne raison que ce n'est pas une solution. ce n'est au'un mot abstrait, là où il faut un mot bien grand mot !) contre la concret car souverain vaudra Constitution européenne l'an toujours mieux que souverainisme. »

Il est évident que le souverainisme n'a pas d'avenir politique, en ce qu'il n'apporte pas une solution au problème du régime politique de la France. En revanche, le souverainisme, sous la bannière duauel se retrouvent des Français patriotes de toutes opinions, est un combat actuel en ce qu'il lutte contre la démission nationale d'un bon nombre de dirigeants de droite ou de gauche. Il est permis de souhaiter que les destinées de la France soient

prises en mains par un souverain dans le cadre d'une monarchie restaurée. Mais, pour le moment, il faut lutter contre les liquidateurs de la souveraineté nationale. Le souverainisme n'est qu'une modalité du nationalisme. En méprisant le souverainisme. la Restauration nationale chercherait-elle à justifier la mollesse de sa "campagne" (un

La "Gazette de la Maison royale de France"

Numéro 10

• La Gazette de la Maison Royale de France a sorti son numéro 10 en avril 2006. Le numéro s'ouvre sur le texte des Vœux à la France présentés par Mgr le Comte de Paris duc de France au début de

l'année. Il souhaite notamment

« que nos gouvernants aient le courage d'une politique volontariste pour promouvoir le travail, pour le protéger d'une fiscalité ubuesque, en inventant un nouveau "colbertisme" intelligent et ponctuel. Peut-être ainsi éviterons-nous la banqueroute annoncée de notre économie et de nos finances. Louis XVI fut guillotiné pour moins que cela! » Dans le même numéro, Denis About démontre que la France verse beaucoup plus d'argent à l'Union européenne qu'elle n'en reçoit. C'est pourquoi elle ne doit pas accepter que la Politique agricole commune, dont elle bénéficie, soit amputée.

Pierre Lafarge commente « les ratés du dialogue euro-méditérranéen » et souligne que la France pourrait jouer un rôle important en Méditerranée si elle en avait la volonté politique.

Jacques CEPOY

* La Gazette de France, 74 rue des Cévennes, 75015 Paris.

Les paradoxes des syndicats français

ve par envie, paraît-il?

Ahmed RACHID CHEKROUN lls veulent garantir à tous le salaire

ces nombreux jeunes qui quittent l'école et qui sont jugés inadaptés à l'entreprise ?

Doit- on leur offrir à tous un C.D.I. ?

Que faire face à la concurrence des pays émergents comme l'Inde et la Chine ?

Doit-on garder le modèle social français ?

Est-il possible de fermer nos frontières aux produits asiatiques si nous voulons leur vendre nos avions, nos centrales nucléaires...?

... Peut-on sortir le pays de la crise avec un esprit fonctionnaire?

Comment concilier des entreprises compétitives et le maintien du modèle social français ? » Akim, 31 ans.

Autant de questions suscitées par l'opposition radicale des syndicats sur le C.P.E., troublant les esprits des jeunes de banlieues qui sont pourtant les premiers concernés. Il serait temps que les syndicats se positionnent en fonction des enjeux sociétaux réels et non d'une grille de lecture idéologique.

Le C.P.E. est mort. Reconnaissons-lui au moins le mérite de mettre en pleine lumière le rôle néfaste de certains syndicats. A l'instar du C.P.E., nombre de tentatives de réforme ont échoué, les syndicats s'y opposant. Bien que ces derniers ne soient pas du tout représentatifs des salariés du privé (les seuls producteurs de richesses), ils disposent d'un véritable pouvoir de nuisance sans rapport réel avec leur poids sociologique. Leur rejet du C.P.E. en est l'illustration parfaite.

Ils veulent coûte que coûte maintenir le "modèle social français" que le monde entier nous minimum et les avantages sociaux. À les entendre, il suffit de piocher dans les poches des riches et dans la caisse de l'État pour assurer à tous un niveau de vie en constante augmentation. L'intention est "généreuse" mais elle se heurte à des réalités incontournables.

Pourtant l'évolution de la situation économique et sociale de notre pays est inquiétante. 70 % des jeunes Français de 15 à 30 ans se déclarent pessimistes sur l'avenir de notre société. Ce niveau de pessimisme est supérieur à celui du reste de la population. De sorte que l'on peut parler de divorce entre la société et les jeunes.

2 millions de Français se sont expatriés pour échapper à l'emprise de la bureaucratie qu'elle soit étatique ou syndicale. La France n'est pas attrayante pour les immigrés diplômés et compétents, lesquels préfèrent aller aux États-Unis, en Angleterre, au Canada... Seuls les immigrés quittant les pays du Sud et voulant échapper à la misère viennent en France attirés par le fameux modèle social.

Pour des raisons à la fois historiques et culturelles, les syndicats sont implantés dans le secteur public et semi-public dans une logique corporatiste de défense des fonctionnaires et des salariés ayant un statut assimilé. Ils refusent de s'ouvrir aux réalités professionnelles complexes sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

À cela il y a plusieurs raisons. Entre autres, la raison essentielle est la formation marxiste de ces dirigeants qui ne les prédispose pas à une meilleure approche de la vie économique des entreprises.

De l'internationale du capitalisme au patriotisme économique

Si nos gouvernants ne le font pas, personne ne le fera...

e printemps 2006 est encore plus marqué que les précédents par une accélération des fusions, acquisitions et autres OPA transfrontalières impliquant des entreprises géantes. Une véritable frénésie touche l'ensemble de la planète et semble sans limite. Certaines opérations plus médiatiques que les autres servent de révélateurs à un capitalisme sans complexe et sans repères nationaux.

Finance cosmopolite

Le lancement imminent d'une OPA de Mittal Steel sur Arcelor reste à bien des égards le symbole de cette mondialisation qui caractérise la civilisation capitaliste. Un groupe coté à Londres, fondé par un ressortissant britannique d'origine indienne et présent dans une vingtaine de pays, tente de prendre le contrôle d'une société de droit luxembourgeois, installée principalement en France et en Espagne. L'Inde à la conquête de l'Europe! La plus vieille civilisation de l'histoire à l'abordage de la plus vieille industrie inventée par l'homme!

Le même Arcelor venait, lui, de réussir l'acquisition d'un autre sidérurgiste, Dofasco, une société québécoise, au nez et à la barbe d'un assaillant germanique. Le vieux continent à l'assaut de l'Amérique.

Par ailleurs, les "lobbies" promondialisation de l'Italie à la sauce Prodi ayant obtenu la chute de l'ancien président de la banque d'Italie, parce qu'il défendait "l'italianité des banques

——— par ——— Henri LETIGRE

de la péninsule", plus rien ne s'opposait à la prise de contrôle de la Banca Nazionale del Lavoro par la BNP. La "furia francese" à l'assaut des Lombards, initiateurs au Moyen-Âge du système bancaire moderne!



Renault a installé sa holding à Rotterdam.

Les fleurons de notre industrie lorgnent vers l'étranger.

Pendant ce temps-là, Saint-Gobain, entreprise fondée sous le règne de Louis XIV, "vengeait" Jeanne d'Arc en prenant possession de BPB, l'inventeur britannique du placo-plâtre, et Pernod-Ricard, à l'origine du "51", s'emparait d'Alied Domecq. Le pastis plus fort que le whisky!

Etc.

Erreur de diagnostic

Les chantres du déclin de la France se trompent comme souvent de diagnostic. Le déclin concerne le régime qui a déjà épuisé "cinq souffles"...

Les forces vives de la nation ne sont pas à bout de souffle, elles peuvent encore s'emparer d'entreprises à l'étranger. La médiatisation ne doit pas rester à sens unique, la France dynamique existe, et elle le prouve, son génie ne demande qu'à s'exprimer quand le régime le permet.

Mais pourra-t-elle participer encore longtemps aux échanges mondiaux alors que sa base arrière est minée par ce système en fin de parcours? Si les transactions capitalistes semblent toutes identiques à première vue, les fondements de ces opérations peuvent très bien cacher des objectifs divergents.

Les assauts de Mittal visent avant tout à griller les étapes de l'histoire de la sidérurgie, en achetant une société comme Arcelor qui possède un savoir-faire et des brevets sans pareil dans sa branche. Si cette opération réussit, une partie de notre patrimoine économique sera perdu au profit d'industriels qui utiliseront ces technologies sous d'autres latitudes, où la main d'oeuvre est moins coûteuse.

Quant aux investissements français à l'extérieur, ils cherchent de plus en plus à contour-

ner les impasses de notre système juridique et social, qui ne favorise que faiblement la compétitivité de nos entreprises. La fuite des capitaux participe à cette logique en se drapant dans les plis de l'expansion économique de la nation, mais elle se traduit en définitive par des délocalisations. La pression concurrentielle est telle que notre économie pourrait subir dans les années qui viennent une série impressionnante de départs d'entreprises, si nos gouvernants ne témoignent pas de patriotisme économique, incitant nos sociétés à rester en France ou à revenir sur le sol national.

La situation de la Grande-Bretagne devrait servir d'exemple : elle annonce les risques que prend la France, en laissant le capitalisme sans cadre national, comme le préconisent et l'appliquent la Commission européenne et les instances de l'OMC.

Exemple annonciateur

Alors qu'il triomphait auprès du CIO pour obtenir les Jeux olympiques en 2012, le Royaume-Uni perdait définitivement toute son industrie automobile. La Mini, Bentley et Rolls-Royce étaient déjà, comme Jaguar et Range Rover, aux mains de firmes étrangères, quand la faillite de Rover en 2005 entraîna sa prise de contrôle par une entreprise chinoise. En 2006, la saignée de la construction automobile anglaise se confirmait: PSA annonçait la fermeture de son usine britannique, quelques mois à peine après l'ouverture de son nouveau site en Slovaquie.

Le message est clair. Sans effort pour accroître la productivité de nos industries, les firmes internationales (la holding du groupe Renault est installée à Rotterdam) n'hésiteront plus à fermer nos usines pour en ouvrir sous d'autres cieux.

Le patriotisme économique passe par une ferme volonté d'appuyer nos industriels pour qu'ils continuent à défendre nos intérêts économiques à partir de la France.

Si nos gouvernants ne le font pas, personne ne le fera a leur place. Le maintien en France de nos sociétés est vital pour l'emploi de demain. Un éloignement géographique des centres de décision et de recherche est toujours le signe précurseur du déclin de l'industrie concernée. Le drame de Péchiney, racheté par un canadien et en phase active de dépeçage depuis lors, n'est pas la vue d'un esprit au nationalisme étroit, mais la simple réalité de l'internationale du capitalisme vécue au quotidien. L'inventeur de l'aluminium victime du recyclage des capitaux flottants internationaux!

L'INDÉPENDANCE DE LA SERBIE MENACÉE

L'Union européenne a menacé le gouvernement serbe de ne pas reprendre les négociations destinées à rapprocher la Serbie et l'Europe si le général Mladic n'était pas arrêté le 30 avril et livre au "Tribunal international" de La Haye. Au moment où nous mettons en page, le général Mladic (qui semble protégé par l'armée serbe) est toujours en liberté. Soulignons une nouvelle fois (cf. L'A.F. 2000 du 16/3/06) que l'ultimatum de l'U.E. est inadmissible et porte atteinte à l'indépendance d'un petit pays. En fait de criminels de guerre, ce sont plutôt les dirigeants des pays qui ont agressé la Serbie en 1999, Chirac, Kohl, etc. qui devraient rendre des comptes à La Haye.

TÉLEX

Théâtre sectaire

La pièce de Peter Handke Voyage au pays sonore ou l'Art de la question devait être mise en scène en 2007 au Vieux-Colombier. Après avoir appris la présence de l'auteur aux obsèques de Milosevic, l'administrateur de la Comédie française, Marcel Bozonnet, a fait part de son intention de la déprogrammer : « Même si la pièce de Handke ne fait pas œuvre de propagande, elle offre à l'auteur une visibilité publique. Je n'avais pas envie de la lui donner. » Bel exemple de sectarisme!

Accueil des naturalisés

Dans un rapport remis au ministre délégué à la Cohésion sociale et à la Parité, rendu public le 19 avril, l'ancien secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration, Jean-Philippe Moinet, préconise de renforcer la dimension symbolique et politique de l'acquisition de la nationalité française. Ses propositions, qui empruntent largement à la mystique républicaine, sont évidemment insuffisantes, mais elle témoignent d'une volonté de revalorisation de la nationalité française qui mérite d'être saluée

L'égalité en marche

Le féminisme s'est trouvé un nouveau combat : une pétition circule pour obtenir la suppression de la distinction administrative entre "Madame" et "Mademoiselle". Initiée par les Chiennes de Garde, elle bénéficie de la publicité des médias, comme *Europe 1* qui lui a consacré une émission entière! G.D.

L'ATTENTAT DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE DAHALE

Les islamistes frappent l'Égypte

La déstabilisation de ce pays plongerait la région dans une grave crise qu'il faut éviter à tout prix.

our la troisième fois en deux ans l'Égypte, le pays "leader" du monde arabe, a été frappée par le terrorisme islamiste.

L'attentat de Dahale dans le Sinaï a fait dix-huit morts dont trois touristes étrangers – notamment un enfant allemand - et soixante blessés, parmi ces derniers deux Français dont les blessures sont sans

Deux autres attentats, heureusement sans victimes ni dégâts, en fait de petites explosions, ont été perpétrés dans la région au cours des quarante-huit heures qui ont suivi celui de Dahale.

Crime islamiste

Aucune revendication publique n'a été faite jusqu'au moment où nous écrivons. Néanmoins l'origine islamiste ne fait aucun doute. Forfait commis probablement par des kamikazes dans l'ombre de la nébuleuse el-Qaïda et non sans rapport possible avec les mouvances islamistes actuellement "au pouvoir" en Palestine voisine du Sinaï.

Un grand pays musulman a été frappé aveuglément par des islamistes, avec la claire intention de tuer des innocents, des occidentaux entre autres, et de faire un maximum de bruit médiatique. Car tel est un des objectifs principaux de ce genre d'opération.

La Ligue arabe, l'organisation des pays musulmans, de nombreuses autorités religieuses islamiques et l'ensemble des puissances occidentales ont immédiatement et vigoureusement condamné le forfait. C'était la moindre des choses.

Pourquoi l'Égypte?

Ces attentats ont d'abord une signification politique. Pourquoi l'Égypte, grand pays arabe et musulman, centre et siège d'El Azhar, principale université sunnite dont l'autorité religieuse s'étend sur plus de 80 % des musulmans, en est-elle la cible privilégiée ?

Plusieurs raisons l'expliquent. Bien que les Occidentaux, et particulièrement les États-Unis, y jouent un double ieu, prenant langue avec les islamistes présentés comme "modérés" du pays, les tristement célèbres Frères musulmans, et les encourageant indirectement au nom de la "démocratie", l'Égypte est le principal et plus puissant allié de l'Occident dans le monde arabe. En prenant l'Égypte pour cible, c'est l'Occident que les islamistes radicaux visent. Mais aussi Israël que l'Égypte a reconnu, avec lequel elle a signé un traité de paix respecté jusqu'à présent. En outre ce pays

par **Pascal NARI**

joue un rôle important pour ramener le calme en Palestine et faire reprendre les négociations de paix dans la région, ce dont les intégristes ne veulent à aucun prix.



Hosni Moubarak

Malgré un taux de croissance économique considérable, et des projets spectaculaires, l'Égypte connaît une situation sociale parfois difficile et de nombreux secteurs déficients : chômage des jeunes, crise de logements bon marché...

Le capitalisme libéral plus ou moins imposé par les États-Unis et les bailleurs de fonds internationaux, n'est pas adapté à la société égyptienne, même s'il est à l'origine de grands progrès et de réalisations remarquables.

Ces difficultés économiques et sociales – inévitables dans une large mesure dans toute économie émergente – sont adroitement exploitées par les extrémistes et expliquent en partie une certaine vague de mécontentement.

En outre, l'Égypte connaît une situation de fin de règne qui ne favorise guère la stabilité politique. Au pouvoir depuis l'assassinat du président Sadate en 1981, le président Hossni Moubarak est, certes, respecté de la majorité de la population. On lui sait gré de tous les services rendus au pays, de la paix avec Israël, de la prospérité économique dont bénéficient de nombreuses couches de la population, de la place de l'Égypte dans le concert des nations qu'il a su préserver après la disparition de Sadate et largement renforcer.

Néanmoins un quart de siècle de pouvoir quasi autoritaire provoque une certaine lassitude. Moubarak a 77 ans. On le dit malade, mais on le dit de tous les dirigeants du monde après un certain âge et même avant. Le désir d'un certain renouveau de la vie politique et du personnel dirigeant est manifeste. Dans une république cela peut constituer un facteur d'affaiblissement. Les islamistes en profitent.

On a tort de miser parfois, comme le font certains "Américains bien tranquilles", sur les Frères musulmans pour assurer la transition. En Égypte comme au Maroc où le même jeu est en train de se dessiner malgré l'élément de stabilité qu'est la monarchie, cette attitude est dangereuse : les "Frères" sont à l'origine de l'islamisme radical, qui a pris son essor mondial avec Khomeyni, lequel en était un des disciples bien que chi'ite. Ils n'instaureront pas la démocratie rêvée à Washington mais la charia et un système rétrograde et dictatorial.

La fin de l'ère Moubarak approche. On souhaite que la transition assure à l'Égypte la prospérité et le progrès et non un régime plus ou moins copié sur celui de Téhéran. La déstabilisation de ce grand pays musulman plongerait la région dans une grave crise qu'il faut éviter à tout prix.

Ne pas céder à la panique

Le tourisme représente sept milliards de dollars de revenus en devises pour l'Égypte et 11 % de sa richesse nationale. En frappant le secteur touristique, les islamistes tentent d'asphyxier l'économie du pays et provoquent le chômage et la misère de la population.

Les Égyptiens l'ont ainsi compris. Leur réaction a été immédiate. La population a manifesté sa désapprobation, malheureusement peu montrée et évoquée dans les médias. Les mesures de sécurité ont été renforcées. Les touristes n'ont pas cédé à la panique. L'insécurité ne règne pas en Égypte. Il ne faut pas l'oublier. Ce grand pays ami a besoin du soutien de l'opinion internationale et surtout de tous les gens sensés et raisonnables.

HISTOIRE

La légende gaulliste revue et corrigée

Tempêtes

tendresse

Escroqueries De Gaulle et Picasso

gé de plus de quatre-vingt-dix ans, le général de l'armée de l'Air Georges Grimal vient de sortir un livre roboratif, rempli de souvenirs et de réflexions judicieuses qui remettent en cause l'histoire

Sorti de Polytechnique en 1931, le jeune officier assista au refus de la gauche de préparer la guerre en privant l'armée, et surtout l'aviation, de toute arme offensive. Or, l'armée est la clef de toute politique étrangère. La France l'apprit à ses dépens en 1938, lors de l'Anchluss d'abord et de Munich en-

Cependant rien n'était perdu car Hitler qui avait la hantise du combat sur deux fronts, ne voulait pas de guerre à l'ouest. Goering qui était francophile le fit savoir au capitaine Stehlin ; ce qui intéressait le Führer c'était l'Ukraine. Malheureusement, la déclaration de Chamberlain aux Communes, le 31 mars 1939, donnant la garantie de l'Angleterre à la Pologne, dopa la droite de ce pays et empêcha tout accord avec l'Allemagne.

C'est à la suite de cela qu'Hitler décida de s'allier avec l'U.R.S.S. Le 30 avril le général Bodenschatz qui renseignait Stehlin l'appela au téléphone et lui dit : « Ne comptez plus sur l'U.R.S.S., elle sera avec nous ». On connaît la suite des événements jusqu'à l'Armistice que le général Grimal justifie en disant que, non seulement cet acte tant reproché par la suite au maréchal Pétain sauva des vies humaines et qu'il préserva l'Afrique du Nord, mais faisant appel au témoignage de Churchill lui-même, qu'il sauva l'Angleterre.

Puis vint Mers-el-Kebir qui fit revenir « dans les esprits bien des souvenirs amers quant aux relations franco-britanniques. Pendant l'entre-deux guerres l'Angleterre avait souvent fait _ pencher la balance en faYves LENORMAND commissaire (terme qui veur de l'Allemagne... La

France avait été des plus chiche. Du coup, De Gaulle et les gaullistes apparaissaient comme au service de l'Angleterre, non au service de la France. Nous devenions franchement hostiles à cette clique. »

La trahison gaulliste fut encore plus évidente après l'affaire de Dakar. L'échec de cette équipée scandaleuse, tout comme la guerre de Syrie, auraient du marquer la fin du personnage si De Gaulle n'avait pas fait alliance avec les communistes

devenus soudain "patriotes" après le 21 juin 1941. Désormais gaullistes et communistes eurent le même but : sous prétexte de lutter contre les nazis, ils combattirent en fait le gouvernement du Maréchal pour s'emparer du pouvoir.

Connivence gaullo-communiste

Le général Grimal cite un exemple concret de cette connivence. Après l'assassinat de Darlan et l'élimination du général Giraud, De Gaulle forma un pseudo-gou-

fleure bon le bolchevisme) participation britannique à la bataille de à l'Air, c'est-à-dire le ministre de l'Air, était Fernand Grenier « l'un des trois députés

communistes qui, lors de la déclaration de guerre, lorsque M. Daladier avait demandé aux députés de se lever pour saluer ceux qui allaient combattre et tomber, n'avaient pas voulu se lever ». C'est avec des individus de ce genre que De Gaulle prétendit libérer la France.

vernement à Alger dont le

Le personnage était tellement impossible, tellement plein de lui-même, que les Anglais et les Américains songèrent à s'en

débarrasser en le nommant gouverneur de Madagascar. « La raison qui les retint était la peur qu'il n'aille à Moscou (au lieu d'aller à Madagascar) et entraîne avec lui toute la résistance française dans l'orbite soviétique. Très, très gros danger que le général Eisenhover craignit pendant toute la guerre ».

Cette connivence gaullo-communiste perdura (on le vit en mai 68) et perdure encore. Après le retour de De Gaulle au pouvoir en 1958. Stehlin, qui était major général des armées, fut invité à dîner à l'Élysée. Un moment De Gaulle l'entraîna à l'écart et lui dit que « dès que la France aurait des forces

nucléaires elle aurait enfin l'indépendance, qu'en cas de guerre les forces américaines ne tiendraient pas ; les États-Unis n'oseraient pas utiliser leur force nucléaire. L'Europe serait abandonnée et envahie par les Soviétiques. Mais grâce aux accords franco-soviétiques, grâce à notamment à l'arme nucléaire, la France resterait indépendante en une Europe qui, à part la France, serait entièrement occupée par les Soviétiques ».

Cette conversation « était révélatrice de la pensée profonde de De Gaulle : Amitié pour le peuple russe... Défiance voire hostilité vis à vis des Américains ».

Atrocités picturales

En bref, après avoir dénoncé les esbroufes gaullistes en tous genres, le général Grimal qui est peintre, et fort bon peintre, les dénonce dans l'art en s'en prenant à Picasso. Il a cent fois raison. Il m'est arrivé d'aller dans des expositions. Je constate que plus les barbouillages sont informes, plus les prix sont élevés. C'est pourquoi je me rallie tout à fait à la proposition du général. : « ...Notre gouvernement ferait mieux plutôt que de vendre les autoroutes, de vendre tous ses Picassos » et j'ajouterai toutes les atrocités picturales qui encombrent nos musées, ce qui coûte fort cher aux

(1) Georges Grimal: Tempêtes et tendresse. Mon combat contre les escroqueries De Gaulle et Picasso. Éd. Lettres du Monde, Paris 2005, 280 p., 30 euros.

L'Action Française 2000 n° 2700 - du 4 au 17 mai 2006

contribuables.

LA COUR DU ROI PÉTAUD

L'affaire du CPE aura fait déborder la coupe. Les Français sont-ils encore gouvernés ? Y a-t-il un pilote dans l'avion France?

Les enfants des rues savent ce qu'ils veulent mieux que le fantoche de l'Élysée, les lois votées par les élus vont à la poubelle plus aisément que les diktats de Bruxelles, les politiciens les plus en vue ne songent qu'à se placer pour conquérir le pouvoir l'an prochain, les numéros 1 et 2 du gouvernement s'épient et jouent à s'envoyer à la figure des "petites phrases" et peutêtre même des "affaires", l'indépendance politique et économique du pays n'est plus défendue... À quoi donc peut encore servir la République ?

- par **Michel FROMENTOUX**

Ce pouvoir obsolète n'est capable de se montrer opiniâtre que lorsqu'il s'est laissé arracher par les médias une législation conduisant la France à la dégradation de ses mœurs. Le "moral" s'est substitué au politique et nos gouvernants, nuls dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes, deviennent des tyrans dès qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

L'évolution était fatale. L'État fondé sur les principes de 1789 se donne pour mission essentielle, non d'assurer le bien commun en arbitre audessus des intérêts particuliers, mais de se poser en garant des libertés de l'Individu. Pas étonnant qu'au bout de cinq républiques il se trouve submergé par les contre-pouvoirs de l'opinion, des partis, des ambitions électoralistes, des groupes de pression, des lobbies, des pouvoirs médiatiques et de toutes sortes de foires d'empoigne.

Le cinquième acte laissera le souvenir le plus minable de cette mauvaise tragédie. Surtout ne pas rêver d'un sixième essai! Le premier des droits des Français est d'être gouvernés. Poser la question du régime est devenu une question de vie ou de mort pour la France.

La loi se meurt, la loi est morte!

■ Michel Clapié est professeur agrégé de droit public à l'université de Montpellier I. Il a publié un ouvrage sur les Institutions européennes (Champs Université / Flammarion). Il a mené avec vigueur le combat souverainiste ces denrières

e dessein des architectes de la Ve République était ■de mettre un terme à l'omnipotence du parlement comme à son impotence qui, selon un étrange paradoxe, avaient caractérisé les républiques précédentes. Entre autres bouleversements, la loi, acte de souveraineté et de justice, que l'on se représentait jusque là comme l'expression de la volonté générale, toujours rédigée d'une « main tremblante par un législateur sage et avisé » (Portalis), devait en faire les frais. Le légicentrisme de l'ordre constitutionnel hérité de la Révolution de 1789 avait vécu.

La rupture fut perçue à l'époque comme une "révolution juridique", même si ultérieurement on se ravisa. Pourtant, avec le recul, on constate que cette révolution en annonçait d'autres dont les effets pervers cumulés, aujourd'hui manifestes, sont l'une de causes de la ruine de l'État. Concurrencée d'abord, supplantée ensuite, dénaturée enfin, le destin de la loi pourrait être désormais de ne pas être appliquée, de sorte que c'est l'autorité de l'État qui est bafouée et la légitimité du pouvoir qui est contestée.

Concurencée

Sur le terrain proprement normatif, et dès l'origine, en vertu des termes mêmes de la Constitution de 1958, la loi devait être concurrencée par le règlement qui jusqu'alors se concevait comme une simple mesure d'exécution de la loi, toujours subordonné à elle. Or, c'est cela qui devait changer avec l'apparition des règlements dits autonomes de l'article 37 de la Consti- ments à valeur législative ou tution, appeles a se substituer a la loi en tout domaine, hormis dans les matières limitativement énumérées à l'article 34 - résiduelles donc -, toujours régies par elle.

C'en était donc fini du monopole de la loi : des actes émanant du gouvernement et non plus du parlement, des actes qui étaient l'œuvre d'une obscure bureaucratie et qui n'avaient pas été publiquement délibérés et votés par une majorité politique issue du suffrage universel, lui disputaient la préséance et écornaient son prestige. La loi était banalisée et perdait de sa solennité.

par -Michel CLAPIÉ

Mais pour aussi restreint qu'il fût, le domaine de la loi était pour ainsi dire sanctuarisé : dans son domaine de compétence - le pré carré législatif – aucune autorité. nationale ou locale, ne pouvait entrer en concurrence avec le parlement. Cela ne devait pas

En 1998, une révision constitutionnelle modifiant le statut de la Nouvelle-Calédonie, attribuait à l'assemblée territoriale de ce territoire d'Outre-mer, le pouvoir d'adopter des "lois de pays" dans la plupart des matières réservées au législateur national, et prévoyait en outre que ces "lois de pays" ne pourraient être modifiées ultérieurement par une loi du parlement. Après avoir limité

tutionnel du 16 juillet 1971 qui, en reconnaissant une valeur constitutionnelle à son préambule, a permis une dilatation illimitée de la notion de Constitu-

La liberté du législateur est désormais contrainte par l'obligation qu'il a de respecter une kyrielle de droits et principes divers, certains acrobatiquement déduits ou mystérieusement "découverts" par le Conseil constitutionnel lui-même. Ce qui revient à dire que, dans les faits, la loi votée par le parlement ne saurait entrer en vigueur que pour autant qu'elle se conforme à l'interprétation discrétionnaire que donnent de la Constitution les neuf membres de cette institu-



L'hémicycle de l'Assemblée nationale Les lois réduites à des déclarations d'intention

le domaine matériel de la loi, on réduisait ainsi son champ d'application territorial.

Avec la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on alla plus loin encore en consacrant au profit des collectivités territoriales de métropole, un droit tout féodal à la dérogation et à l'expérimentation en matière législative. Ce que personne ne réclamait sinon les nouveaux potentats locaux ou ceux qui aspirent à le devenir.

Supplantée

L'apparition de ces règlequasi-legislative qui entrent en concurrence avec la loi de l'État, n'est pas cependant la seule cause de son déclin progressif et continu. Concurrencée de bien des manières, notamment par des autorités administratives indépendantes dont le législateur multiplie le nombre en creusant sa propre tombe, la loi est plus encore supplantée par des normes auxquelles elle se trouve désormais étroitement subordonnée, au-delà de ce qu'on avait pu imaginer à l'origine de la Ve République. Cette subordination joue d'abord à l'égard de la Constitution, surtout depuis une décision du conseil constiQui plus est, par les réserves d'interprétation dont ledit Conseil assortit ses décisions, il en vient à faire dire à la loi votée autre chose - c'est un euphémisme que ce que le parlement avait l'intention de lui faire dire, et donc de prescrire.

Supplantée par la Constitution, la loi l'est aussi par le droit international. Non seulement par « les traités ou accords internationaux régulièrement ratifiés ou approuvés » (article 55 de la Constitution), mais aussi par le droit communautaire dérivé, c'est-à-dire les actes - directives ou règlements communautaires - produits par les institutions de l'Union européenne, parfois contre la volonte des autorités nationales, dès lors qu'ils sont édictés selon la règle de la majorité, et que prévaut désormais ce nouveau principe qu'est "le droit des autres à disposer de nous-mêmes".

Dénaturée

Or, les compétences transférées à l'Union européenne sont aujourd'hui telles que plus de 80 % de la législation nationale est tributaire des normes européennes. Dans le meilleur des cas, la loi française se contente de transposer des directives -

concrètement de les recopier -, dans le pire des cas, elle est tout simplement écartée dès lors que les règlements communautaires sont d'application directe.

Et, pourtant, l'activité législative ne faiblit pas. Bien au contraire, tout le monde s'accorde même sur le constat d'une inflation de la production législative. C'est que les lois votées par le parlement sont de nos jours des actes législatifs dénaturés. Sans le dire expressément ni en ces termes, c'est ce dont convenait le Conseil d'État dans son rapport public annuel en 1991. Il notait à cette occasion une "dégradation" de la norme en général, et de la loi en particulier, en raison du développement « de textes d'affichage, d'un droit mou, d'un droit flou, d'un droit à l'état gazeux. »

Désormais, les lois votées ne sont le plus souvent que des déclarations d'intention dépourvues de contenu normatif, des textes creux et verbeux, qui ne prescrivent, n'interdisent ou n'autorisent rien. On y cherche en vain la règle de droit. Bref, dans de telles "lois" comme l'écrivent les professeurs Matthieu et Verpeaux, « la recommandation se substitue au commandement, l'incantation à la prescription, l'incitation à la sanction ».

La tentation pédagogique gagne le législateur ; il se fait souvent moralisateur, mais recule fréquemment devant l'interdit; et quand il se résout à être plus précis et vraiment prescriptif, il n'édicte qu'un texte de conjoncture, comme s'il était mal assuré de son bon droit à remplir son office. À la moindre résistance, il renonce : la loi sitôt promulguée est déjà reniée.

On a même entendu un futur ancien Premier ministre, Lionel Jospin en l'occurrence, alors qu'il était chef d'un parti minoritaire au printemps 1996, à propos de la loi relative à l'immigration expliquer qu'il fallait « négocier l'application de la loi ». Comme si la loi votée, contrôlée, promulguée et publiée, ne devait pas s'appliquer dans toute sa rigueur,... au moins jusqu'à ce qu'une nouvelle majorité parlementaire l'ait abrogée ou remplacee.

Mais il est vrai, que c'est parfois sans délai, qu'une loi nouvelle, destinée à remplacer celle qui vient d'être adoptée, est mise en chantier; La loi est ainsi "précarisée"; son existence d'avance condamnée ; sans perspective de durée, elle est alors privée de cette maiesté qui fondait iadis son autorité et faisait qu'elle était respectée. Cette tentation a trouvé son point d'orgue avec la prestation présidentielle le 31 mars dernier - "abracadabrantesque" s'il en est -, qui a porté à la loi, ciment de l'unité nationale, le coup de grâce.

L'A.F. REÇOIT:

Olivier GOHIN: « Le chef de l'État conduit une politique différente de celle pour laquelle il a été élu »

■ Olivier Gohin, professeur agrégé des facultés de droit, enseigne à l'Université de Paris VIII. Il a été en 1991 l'organisateur du colloque universitaire qui s'est tenu à Mavotte pour le cent cinquantième anniversaire du rattachement de l'île à la France. Par de nombreuses interventions, il a mené ces dernières années le combat pour la souveraineté de la France.



ACTION FRANÇAISE 2000. – Depuis les débuts de la Ve République l'usage s'était établi que les principaux candidats à la présidence de la République déclarent leur candidature et recueillent ensuite le soutien de leur parti respectif. L'U.M.P. et le parti socialiste ont annoncé leur intention d'investir le candidat de leur choix pour 2007. N'est-ce pas placer le futur chef de l'État dans la dépendance d'un parti?

OLIVIER GOHIN. - La Ve République a été fondée sur une volonté de rupture avec le "régime exclusif des partis" notamment, en tant que ce régime caractérisait, selon le général de Gaulle, les institutions de 1946. Encore faut-il observer que, sans contradiction, l'article 4 de la Constitution, révisé en 1999, présente cette novation remarquable, en droit constitutionnel français, d'être consacré aux « partis et groupements » qui « concourent à l'expression du suffrage » (à ce sujet, voir ma contribution au colloque organisé à l'Université de Caen en novembre 2004, « L'encadrement des partis en droit français », in Christophe Boutin et Frédéric Rouvillois (dir.), Partis politiques et démocratie -Inséparables mais incompatibles ?, Paris, F.-X. de Guibert. 2005, p. 205-228).

L'élection présidentielle, présentée, de façon discutable, comme l'élection cardinale de la Ve République depuis l'apparition du fait majoritaire (encore que cette situation ne soit plus que de principe depuis 1986), a conduit à restructurer le système partisan sur la base de cette élec- nipotence des partis dominants, tion au suffrage universel direct à gauche ou à droite, dans l'élecet a donc puissamment contribué au bipartisme imparfait qui, en France, s'est mis progressivement en place depuis 1962. conforté par l'organisation des élections législatives au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, en particulier chaque fois qu'elles ont pu avoir lieu dans la foulée des élections présidentielles (1981, 1988, 2002, en attendant de vérifier si 2007, dans le cadre du quinquennat actuel, dément ou non cette assertion).

Cette élection présidentielle est encore présentée comme la rencontre d'un homme et d'un peuple, ce qui suppose que des marges soient permises par le

système partisan afin qu'il ne soit pas en mesure de confisquer ou de saboter l'élection en maîtrisant les candidatures, en particulier, à travers la question difficile à régler des parrainages.

L'une des réponses est précisément de permettre aux partis dominants de faire arbitrer par leurs seuls adhérents (et non par leurs sympathisants) entre les candidats à la candidature pour désigner un candidat officiel, soit investi (P.S.), soit soutenu (U.M.P.), ce qui signifie notamment l'exclusivité de l'appui de l'appareil militant et du financement partisan au profit de ce candidat.

On observera que ce processus de sélection ne vaut pas que pour ces partis dominants et qu'il n'interdit pas des candidatures marginales, appuyées ou non sur un véritable parti et, le cas échéant, dissidentes de tel ou tel parti dominant, qui ont certainement leur importance quand la qualification au second tour est acquise, en définitive, à la marge, à supposer que de telles candidatures ne soient pas en mesure de percer. Sur six élections présidentielles au suffrage universel direct depuis 1969, il n'y a eu, après tout, que deux cas où le second tour a vu l'opposition d'un candidat gaulliste et d'un candidat socialiste : ce fut en 1988 et en 1995 ; et, au second tour, on a connu, en 1969 et en 1974, la présence d'un candidat du centre qui n'était pas l'élu sortant, comme, en 2002, celle d'un candidat extra-parlementaire : Jean-Marie Le Pen. C'est dire qu'il faut nuancer l'omtion présidentielle, compte tenu de la régulation du système politique par le suffrage universel qui permet de contourner ces partis. Toutes choses égales par ailleurs, il en aura été de même à l'occasion du référendum du 29 mai 2005.

L'élu du peuple

Le candidat élu n'est donc pas dans la dépendance du parti qui l'a éventuellement sélectionné pour la première raison qu'il est l'élu du peuple français tout entier, une majorité de suffrages

exprimés s'étant forcément portée sur son nom au second tour : c'est de l'élection par le peuple, en effet, et non de sa sélection par un parti qu'il tient sa légitimité. On ajoutera que, pas plus qu'un parti n'est propriétaire de ses électeurs, pas plus il n'est maître de son candidat élu, si, du reste, il en a un et un seul. Et les exemples abondent d'un chef de l'État qui, plus ou moins rapidement, a conduit une politique différente, voire opposée de celle pour laquelle il a été élu sans d'ailleurs que son programme électoral soit défini par le seul parti qui l'investit ou qui le soutient : autrement dit, indépendance du chef de l'État, autant que nécessaire, vis-à-vis de son programme, lui-même indépendant, autant que possible, du programme du parti dont il provient. Il suffit de considérer, à cet égard, l'exemple de François Mitterrand entre 1983 et 1986 ou celui de Jacques Chirac sous le second gouvernement Juppé.

dérablement ou durablement dif-

A.F. 2000. – Face à la crise plus sociale que politique provoquée par le C.P.E., l'U.M.P., parti majoritaire, a été chargée de négocier une issue avec les syndicats. N'y a-t-il pas là un rôle excessif confié à la majorité parlementaire au détriment du gouvernement?

O.G. - Il n'entre pas dans la fonction constitutionnelle des partis politiques telle que définie à l'article 4 de la Constitution de se substituer aux autorités chargées de déterminer et de conduire la politique de la Nation, notamment en matière sociale. Cela vaut, en particulier, pour la crise du C.P.E. qui a été l'occasion de régler un conflit de personnes qui était en train de miner l'U.M.P. La question n'est pas celle d'un rôle excessif, elle est celle d'un rôle déplacé de la majorité parlementaire, d'ailleurs actuellement réduite à un seul parti. Sous la Ve République, il n'appartient pas

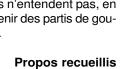
posent sur des coalitions d'intérêts électoraux – en somme des cartels électoraux - avec mise en place de courants ou de tendances ou de clubs au sein ou à la périphérie de ce parti, au titre du seul débat d'idées. On observera, en ce sens, que le vieux Parti radical a préféré devenir une composante autonome de l'U.M.P. C'est cette mutation qui a été tentée, à gauche, en 1965, et réussi par le P.S., en 1971, puis autour du P.S. en 1981, avec de multiples succès électoraux depuis la qualification de Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle de 1965, puis de 1974, avant son élection de 1981 et sa réélection de 1988, et donc à chaque fois qu'avant l'élection présidentielle, le cartel électoral a pu être formé ou à peu près formé (en tous cas. non déformé) dans la perspective du second tour. C'est cette mutation que la droite parlementaire a opérée tardivement après l'élection présidentielle de 2002, sans que le succès électoral soit encore au rendez-vous pour elle. Car, si cette mutation, dans la logique du premier tour de l'élection présidentielle qui vise à permettre la qualification au second tour de la droite gaulliste (contre les ratés de 1974 ou de 1981) ou de la gauche socialiste (contre les ratés de 1969 ou de 2002), permet le succès du cartel électoral, elle ne le garantit pas.

tiques, faiblement ou incidem-

ment programmatiques, qui re-

Cela pose, en particulier, la question de la pertinence ou de l'existence, à l'extérieur des cartels électoraux mis en place par le P.S. et l'U.M.P., de partis résiduels à représentation ou à vocation parlementaire tels que, à gauche, le P.C.F., le M.R.C., le M.R.G. ou les Verts et, à droite, la nouvelle U.D.F. encore que ces partis puissent jouer de leur faculté de nuisance au sein leur propre camp, en vue de cette représentation au Parlement, par une capacité de chantage que les conditions de l'élection présidentielle au premier tour ne parviennent pas à maîtriser, voire à supprimer.

On constate, d'ailleurs, avec intérêt que, volens nolens, c'est dans cette logique d'agglomeration électorale qu'au-delà de vives querelles de personnes, se situent, à présent, les partis extra-parlementaires les plus à gauche ou les plus à droite de l'échiquier politique actuel. Encore faut-il observer que ce mouvement de convergence est remarquablement freiné par le fait que ces partis ne sont pas dans une logique d'exercice du pouvoir politique puisqu'ils ne sont pas et qu'ils n'entendent pas, en réalité, devenir des partis de gouvernement.



par Pierre PUJO



Manifestations contre le CPE Un dysfonctionnement grave dans le pouvoir exécutif

Qui dira que le premier était encore sous l'emprise des 101 propositions du P.S. ? Et qui dira que le second poursuivait son programme dont on ne voit pas qu'il fut celui du R.P.R., à supposer que le R.P.R. de 1995, divisé entre deux candidats en eût un? Sans même développer l'hypothèse où le même chef de l'Etat sort délibérément du fait majoritaire pour entrer en situation de cohabitation en se soumettant à la politique du camp adverse.

À la question posée, il est donc répondu que le chef de l'État fait ce qu'il veut, comme il veut, et qu'il est faux de penser que les partis dits de gouvernement ont, sous la Ve République, une quelconque prise sur la politique qu'il conduit librement et en tous sens, en fait majoritaire. Ce qu'il veut, comme il veut, peut ainsi aller jusqu'à subir la politique du camp adverse lorsqu'il se place en situation de cohabitation, à supposer, d'ailleurs, que cette politique soit alors consi-

et il ne saurait appartenir à un parti politique ou à une majorité parlementaire de se substituer au gouvernement. Dès lors que le Premier ministre avait engagé l'existence de son gouvernement sur le texte du C.P.E. (Const., art. 49, al. 3), la logique des institutions était qu'il démissionnât dès lors que la majorité parlementaire lui imposait de renoncer a son texte. Il y a, au terme de cette crise du C.P.E., un dysfonctionnement grave dans la mise en jeu de la responsabilité politique au sein du pouvoir exécutif.

Cartels électoraux

A.F. 2000. - Selon vous les partis sont-ils appelés à se regrouper par famille politique ou va-t-on vers une disper-

O.G. - Je pense que l'avenir est bien à la mise en place, par famille politique, de partis poli-



■ Professeur agrégé de droit public à l'Université Paris V, Frédéric Rouvillois a notamment publié Les Origines de la Ve République (PUF) et Droit constitutionnel. La Ve République (Champs-Flammarion). Il est également conseiller de la Fondation pour l'innovation politique.

L'ACTION FRANÇAISE 2000. – Le rôle du chef de l'État n'est-il pas aujourd'hui considérablement affaibli par rapport au projet initial des pères de la Ve République et du général De Gaulle lui-même ?

FRÉDÉRIC ROUVILLOIS. – On assiste à un double phénomène : d'une part, un affaiblissement chronique et critique de la présidence, d'autre part, le fait que le président est perçu, malgré cela, comme tout-puissant et irresponsable devant les citoyens.

L'événement capital, c'est celui des cinq ans de cohabitation durant la période 1997-2002 entre Jacques Chirac et Lionel Jospin. Elle a créé une sorte d'usage, de coutume. En effet, le poids du temps modifie souvent l'équilibre des institutions. Il est très difficile de revenir alors en arrière. Le niveau d'intervention du président est devenu extrêmement bas durant cette cohabitation.

Cette habitude a perduré lors du second mandat de Jacques Chi-

L'A.F. REÇOIT:

Frédéric Rouvillois : « On est sorti de la monarchie républicaine »

rac malgré la présence d'un premier ministre complaisant, Jean-Pierre Raffarin. Le président semble se contenter du quotidien le plus immédiat (sécurité routière, cancer) et des questions strictement internationales (tsunami, énergies fossiles...). Il ne s'intéresse plus aux questions de politique intérieure. On est sorti de la monarchie républicaine qui faisait tout l'intérêt de la Ve République.

Chirac donc n'agit plus ou pratiquement plus : son bronzage insolent en est un indice caricatural. Malgré ce statut de "président fainéant", le président de la République est encore perçu comme trop puissant par rapport au parlement, en particulier parce qu'il est perçu comme n'étant plus responsable. Le seul fait d'être élu au suffrage universel direct ne le rend pas irresponsable. Mais un président qui est sûr de ne pas se représenter, et qui a de plus affiché son refus répété et annoncé de démissionner après une dissolution ratée ou un référendum perdu, apparaît comme trop puissant. C'est sur ce paradoxe invraisemblable que se développe véritablement la crise actuelle des institutions.

A.F. 2000. – Cette crise de la légitimité du chef de l'État étaitelle inhérente à la Ve République?

F.R. – La Vº république pouvait évoluer de plusieurs façons. Il était possible qu'elle s'oriente vers un modèle plus monarchique encore, comme le souhaitait Pierre Boutang au début des années 1960. Il était possible qu'elle conserve ses principes fondateurs. Mais le tournant majeur date de 1986 avec l'acceptation de la cohabitation et donc l'idée que le chef de l'État peut se maintenir alors même que sa politique vient d'être désavouée. C'est un tournant, politicien, qui aurait pu ne pas être pris. Si Chirac bloquait la présidence, il contraignait Mitterrand à la démission, et Barre avait de bonnes chances de l'emporter, ce que Chirac ne souhaitait aucunement

tée, toute tentative de réforme du parlement est vouée à l'échec. La seule manière de réarmer le parlement serait de supprimer l'article 49-3 et le droit de dissolution ou encore de rendre au parlement le monopole de son ordre du jour. Ces révisions feraient passer le système actuel à une sorte de régime présidentiel.

La VIe république a des partisans à l'UDF et au PS. Maurice Duverger en parlait déjà en 1961!



Le palais de l'Élysée L'équilibre des institutions a changé.

« Une VIe république n'est pas une solution »

A.F. 2000. – De nombreuses voix réclament une VI^e République et un retour au parlementarisme. F.R. – Il y a une volonté d'un réarmement du parlement. Certains évoquent en ce sens la récente loi organique sur les lois de finances qui rend au parlement une partie de ses pouvoirs. En réalité on constate que si elle reste limi-

Cette VIe république présente l'inconvénient majeur d'être d'une incertitude totale puisque, sous ce pavillon commode, on trouve des marchandises très diverses : régime d'assemblée type IVe République (défendu par Arnaud Montebourg ou Bastien François) ou régime présidentiel à l'américaine, ce dernier modèle posant de nombreuses difficultés dans notre système multipolaire et pluripartisan.

La VIe république n'est pas une solution. Elle ressort périodiquement depuis une trentaine d'an-

nées dans les mois qui précèdent l'élection présidentielle.

« La politique demeure au niveau national »

A.F. 2000. – Après les instances du pouvoir, évoquons la substance de celui-ci et le poids de l'Europe dans la paralysie de nos institutions.

F.R. - La marge de manœuvre est d'autant plus réduite que le Conseil constitutionnel est venu confirmer cette subordination des pouvoirs normatifs français y compris constitutionnel - au législateur européen. Les pouvoirs de nos institutions se trouvent réduits à la fois par le droit primaire (les traités) et le pouvoir dérivé (adopté à jet continu par les institutions européennes). Cela dit, dans ce cadre, une part importante des décisions restent prises au niveau national. Le politique demeure au niveau national, c'est-à-dire la volonté d'agir et de se sortir de l'impasse actuelle. Au fond on revient touiours à cette question fondamentale de la volonté politique. Une question qui n'est pas remise en cause par l'existence de normes extérieures, même lorsque ces normes sont considérées comme supérieures aux normes internes, et même dans le cadre de la Constitution pour l'Europe qui a, Dieu merci, été rejetée par les Français le 29 mai dernier. Le droit de sécession se trouvait inscrit dans le traité.

Propos recueillis par Pierre LAFARGE

Le pouvoir de formatage

égolène Royal caracole en tête des candidats socialistes à la candidature pour l'élection présidentielle 2007. Serait-elle porteuse d'un projet co-

Malgré
une remarquable
machine
à produire
de l'information
standardisée
les médias
butent parfois
sur le peuple...

hérent et ambitieux ? Cela se saurait ! Aurait-elle mis la main sur l'appareil du Parti socialiste comme Mitterrand avait su le faire ? Nullement. Elle est seulement devenue devenue la coqueluche des médias et fait régulièrement la une des journaux féminins. Ce seul exemple pris dans l'actualité démontre le réel pouvoir politique que les médias, télévision en tête, exercent dans notre pays.

Le traitement du CPE l'a égale-

ment montré, tant l'accent fut mis

sur les opposants au texte de loi.

prendre que d'accepter. Ac-

cepter un mode de production

gressiste standardisée qui ex-

plique en grande partie le fait que

si vous ouvrez les principaux quo-

tidiens, regardez les journaux té-

lévisés ou écoutez les radios d'in-

formation, ce sont les mêmes su-

jets qui sont traités, et souvent

sans grande différence d'ana-

C'est cette formation pro-

routinier ».

Le pouvoir médiatique c'est

par Pierre LAFARGE

tendance prononcée au simple recopiage de dépêches d'agence de presse. Sans compter la caricature de quotidien que consti-

tuent les journaux "gratuits" dis-

lyse. S'y ajoute la

avant tout celui exercé par les tribués chaque matin à l'entrée journalistes. Ceux-ci sont au-Le pouvoir médiatique c'est jourd'hui principalement issu d'ecoles de journalisme qui foregalement celui des regies pumatent idéologiquement leurs blicitaires qui accordent ou non des ressources publicitaires à élèves, à gauche bien entendu. Renvovons ici nos lecteurs au des organes de presse en fonclivre de François Ruffin sur Les tion des opinions professés par Petits soldats du journalisme (Les ces derniers. Arènes): « Il s'agit moins d'ap-

Le pouvoir médiatique c'est enfin les instituts de sondages dont les questions alambiquées et les corrections postérieures, tronquent la réalité.

Disperser ce pouvoir faux

Malgré cette remarquable machine à produire de l'infor-

mation standardisée, les médias butent parfois sur le peuple : ce dernier a récemment donné une bonne leçon aux éditorialistes qui s'étaient prononcés dans leur immense majorité en faveur du projet de constitution européenne finalement rejeté le 29 mai dernier

Ces dernières années, plusieurs ouvrages à succès ont dénoncé les pratiques journalistiques en vigueur dans notre pays, qu'il s'agisse des *Maîtres censeurs* d'Élisabeth Lévy (JC Lattès) ou des *Nouveaux chiens de garde* de Serge Halimi (Liber - Raisons d'agir). Sans, malheureusement, parvenir à remettre en cause le triste état des lieux.

« Même le vrai n'est plus qu'un moment du faux » proclamait Guy Debord dans sa Société du Spectacle. Il faudra bien un jour disperser ce pouvoir faux...

Revue *2050* **:**

■ La Fondation pour l'innovation politique publie désormais une revue sous la direction de l'ancien ministre Jean de Boishue. Dans son premier numéro, 2050 propose un dossier sur « Identité et communautés ».

l'identité de la France

Pour Frédéric Rouvillois, « l'identité apparaît comme la

« l'Identite apparait comme la capacité de se situer dans le long terme, et de comprendre que ce passé, ce présent et cet avenir sont les éléments indissociables qui nous relient les uns aux autres dans une communauté de destin, dans une solidarité, dans une amitié singulière ».

François Huguenin et Michel Maffesoli traitent des communautés, tandis que Jean-François Colosimo et Stéphane Giocanti dialoguent sur l'identité religieuse de la France au début du XXIe siècles.

P.I

* 2050 n° 1, 172 p., 10 euros. Fondation pour l'innovation politique. 137, rue de l'Université – 75007 Paris

Le fantôme du libéralisme

La tradition démo-libérale devient intéressante quand elle redécouvre ses propres faiblesses.

'effondrement du modèle social français n'a pas que des mauvais côtés. D'une part parce que l'extension du centralisme bureaucratique n'a jamais été une bonne chose pour nos libertés, d'autre part parce qu'il permet de constater que la tradition libérale française existe toujours, et demeure hélas dans l'erreur.

Retour du libéralisme sauvage

Les contours de cette tradition, qui existe pourtant bel et bien, demeurent toutefois assez flous pour qu'Alain Laurent se prête, dans Le libéralisme américain, à un travail de clarification sémantique. La polysémie du mot "libéral" fait de son usage un exercice délicat. En France, libéral, presque toujours précédé du préfixe "ultra" ou "néo", renvoie à un courant politique qui fait de l'économie de marché le meilleur régulateur des rapports humains, et de l'État l'ennemi absolu des libertés individuelles. En Angleterre et aux États-Unis, être libéral, c'est accepter l'intervention de l'État en économie, être progressiste en morale et bien souvent pacifiste en politique. En bref, c'est un quasi-synonyme de social-démocrate.



Alain Laurent soutient que la première acception est la vraie, tandis que la seconde n'est qu'une vaste escroquerie visant à perpétuer dans les esprits les "acquis" des différentes formes d'interventionnisme étatique et bureaucratique. Son avis est définitif, et prend sa source dans ses lectures de Von Mises et Hayek : « Mises rappelle dans la première partie de l'ouvrage significativement intitulée Libéralisme et socialisme qu'outre l'attachement à la tolérance, à la paix, à l'égalité

devant la loi, à la démocratie et aux droits individuels fondamentaux, ce qui identifie par nature le libéralisme c'est le primat du libre contrat et le respect intégral du droit de propriété – incluant "la propriété privée des moyens de production" [...] qui sont au fondement d'une économie de libre marché sans laquelle parler de libéralisme est absurde autant que scandaleux. »

Le droit ou le marché

La généalogie que M. Laurent dresse n'est pas dénuée d'intérêt. Le néolibéralisme dont il se fait le héraut ne serait finalement qu'un retour au libéralisme des origines, celui de Bastiat, Smith et Locke. Ce finalement « vieux libéralisme » aurait été supplanté à partir du XIXe siècle



Friedrich von Hayek (1899-1992)

par un « nouveau libéralisme » anglo-saxon teinté de socialisme, à son tour contesté après la seconde guerre mondiale par la nouvelle génération de « *classical liberals* ». Toutefois, plusieurs remarques s'imposent.

Premièrement, on voit mal en quoi l'école de Manchester, qu'A. Laurent porte au pinacle, peut prétendre au monopole de l'étiquette libérale. On peut même se demander si ce courant, dans sa prétention à incarner la totalité de la tradition politique libérale, n'en est pas qu'une excroissance scientiste tout aussi datée que son adversaire "progressiste" née des Lumières écossaises et teintée d'évolutionnisme darwinien.

Deuxièmement, les malentendus qui subsistent entre nouveau et ancien libéralisme renvoient à une tension mal éclaircie qui remonte aux premiers philosophes libéraux, et qui paraît irréductible - du moins quand on reste libéral : est-ce le droit ou le marché qui est la meilleure garantie des libertés individuelles ? L'État ne joue-t-il pas au même titre que le marché un rôle de fractionnement des lieux de pouvoir, de "checks and balances" pour reprendre l'expression consacrée, utile à la défense des libertés civiles et politiques ? Toujours en partant de l'individu et de sa propriété comme un tout inviolable, l'intervention de l'État

—— par —— Pierre CARVIN

peut se justifier pour corriger une situation qui n'est pas spontanément juste et contrevient à l'idée pourtant chère à A. Laurent d'égalité devant la loi.

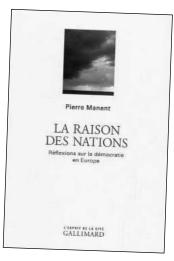
Notre auteur s'en prend au New Deal de Roosevelt et à la Great Society de Johnson, mais force est de constater que le langage de justification des deux hommes politiques emprunte au lexique libéral, et cela à raison. La grande loi de 1964 sur les droits civils mit fin à la sélection sur la couleur de peau dans les relations de travail. Elle fut une intervention étatique qui faussa le libre jeu des relations contractuelles entre employeurs et employés, et s'explique par la primauté donnée à l'égalité devant la loi sur la liberté du big business. Pour prolonger la remarque, il est étonnant d'entendre un néolibéral faire l'apologie du néoconservatisme, qui tient beaucoup plus de ce new liberalism interventionniste et assez peu soucieux de l'augmentation des budgets fédéraux - notamment militaire - que du vieux libéralisme classique attaché à l'État "veilleur de nuit". Un Robert Taft en est bien plus proche, mais lui appartient au panthéon des conservateurs traditionnels, que sur un contresens M. Laurent considère comme des illuminés et des collectivistes.

Nation et démocratie

Pierre Manent appartient lui aussi à la tradition libérale, mais son horizon est plus conservateur. Elève de L. Strauss, lecteur de Tocqueville et de Oakeshott, il garde une attitude beaucoup plus réservée, voire sceptique, sur les bienfaits de l'extension de l'idéologie individualiste à toutes les sphères d'activité humaine et sociale. Dans son dernier essai, le philosophe s'alarme de la disparition de la nation, voire de l'idée de cité sur laquelle s'est bâtie toute l'histoire de France. Le projet européen se proposerait de lui substituer une « agence humaine centrale » promotrice d'une forme démocratique sans peuple, une démocratie pure axée sur la « bonne gouvernance » et le respect des droits de l'homme tout en oubliant la question de la souveraineté populaire : « La version européenne de l'empire démocratique se signale par la radicalité avec laquelle elle détache la démocratie de tout peuple réel et construit un Kratos sans Demos. »

La dynamique démocratique, que M. Manent identifie avec Tocqueville à l'égalité des conditions, se caractériserait par l'abolition des distances entre des hommes désormais persuadés d'être souverains. L'injonction démocratique tendrait à généraliser à la

fois l'empathie pour l'humanité et à éliminer toutes les instances de différenciation plus ou moins héritées des temps prédémocratiques : la hiérarchie, la courtoisie ou politesse, la bienséance et plus généralement tous les rites sociaux qui tendaient à organiser la séparation entre les hommes sont contestés par l'égalitarisme démocratique.



L'instrument du nivellement fut longtemps la nation, qui garantissait l'égalité des citoyens avant que l'Europe n'en conteste le monopole. La civilisation et la liberté en Europe se seraient accommodées de la démocratisation grâce à l'État souverain et au gouvernement représentatif, qui auraient « discipliné » le phénomène en l'incarnant. On comprend que si M. Manent entend le phénomène démocratique comme un mouvement tendant à l'égalité des conditions entre les hommes, l'empire, froid, abstrait et bureaucratique européen s'y oppose frontalement : « Embrassant les "valeurs" démocratiques, nous avons oublié le sens de la démocratie, son sens politique, qui est le gouvernement de soi. Le temps est revenu du despotisme éclairé, désignation exacte pour la somme d'agences, administrations, cours de justice et commissions qui, dans le désordre mais d'un esprit unanime, nous donne de plus en plus méticuleusement la règle. »

Gouvernement de soi

Si l'essentiel du projet démocratique moderne relevait du très aristotélicien principe du gouvernement de soi, d'hommes libres par des hommes libres, ça se saurait. Même si nous ne pouvons que nous féliciter d'entendre un libéral exprimer son hostilité à l'idéologie européiste, la démocratie originelle dont il se réclame pour condamner le procès d'« obsolétisation » de l'État souverain et du gouvernement représentatif n'a jamais existé. On pourrait même soutenir que la modernité politique s'est entièrement construite contre elle. Remarquons également que les éléments que M. Manent tente de sauver du mouvement égalitaire, la représentation et l'État souverain, sont par nature non démocratiques : ces deux artifices que l'on retrouve constamment dans la tradition libérale n'ont jamais eu pour vocation de refléter le consentement populaire, mais bien d'en limiter l'intrusion directe dans la délibération collective.

On sent notre auteur parfois sceptique sur la portée à donner à toutes les fictions morales et politiques qui servent à perpétuer l'illusoire alliance entre un système représentatif non démocratique et les manifestations du consentement populaire. L'"individu souverain", la "représentation nationale", "la liberté de conscience", "l'égalité des droits", tous ces mensonges nécessaires pour rendre acceptable une évolution démocratique profondément égalitaire, niveleuse, portée sur l'indifférenciation et la "mêmeté" masquent de plus en plus difficilement son caractère essentiellement nihiliste. Peutêtre que M. Manent, plutôt que de prudence, aurait dû faire preuve de courage en rejetant complètement le projet démocratique. Mais curieusement, comme la plupart des libéraux tocquevilliens, il semble résigné. L'histoire pour eux conduit in-



Ludwig von Mises (1881-1973)

évitablement à la démocratie égalitaire, et les transformations qu'elle engendre sont des acquis finalement assez définitifs, ce qui nous paraît être une concession à l'esprit du temps et à la servitude.

La tradition démo-libérale devient intéressante quand elle redécouvre ses propres faiblesses, et qu'elle emprunte aux autres traditions politiques et philosophiques pour les masquer. Malheureusement pour elle, la monarchie comme l'aristocratie ont saisi avec beaucoup plus de subtilités les problématiques touchant au pouvoir et à la liberté, et permettent avec beaucoup plus de certitudes de dépasser ses contradictions.

* Alain Laurent : Le libéralisme américain - Histoire d'un détournement, Les belles lettres, 271 pages, 21 euros.

* Pierre Manent : La Raison des nations - Réflexions sur la démocratie en Europe, Gallimard, 100 pages, 11 euros.

uand on considère avec Dominique Paoli les Fortunes et infortunes des princes d'Orléans (1848-1918) (*) on a bien du mal à refermer le livre avant d'arriver au bout ! Car s'illustrent ici, au fil de leurs souffrances, de leurs amours, de leurs voyages sur tous les continents, de leurs passions artistiques, une centaine de princes doués d'une personnalité exceptionnelle et tous étroitement unis par leur sens très noble de la famille et par leur amour jamais découragé de la France. L'auteur a réuni ici une masse considérable de documents d'archives souvent inédits, de correspondances, de photographies d'époque, sur des faits touchant à l'histoire agitée non seulement de la France mais de l'Europe entière, vu les liens de famille que des tableaux généalogiques montrent très

Les enfants

On voit d'abord la famille se reconstituer en Angleterre après avoir été dispersée sauvagement par les émeutiers de février 1848 et avant que leurs biens fussent confisqués sous le Second Empire. Cet exil de deux décennies outre-Manche fut adouci par l'amitié inébranlable de la reine Victoria (laquelle, rendant visite à Paris à Napoléon III en 1855 alla jusqu'à lui demander de la conduire à la chapelle de la Compassion pour se recueillir sur les lieux de la mort accidentelle en 1842 de l'aîné des fils d'Orléans, Ferdinand!)

Auprès de leur père le roi Louis-Philippe, décédé en 1850, puis de la reine leur mère, née Marie-Amélie de Naples et des Deux-Siciles, décédée en 1866, se révèlent les qualités de cœur et d'intelligence des jeunes princes, que Dominique Paoli a le talent de faire revivre pleinement :

- Louise, épouse du premier roi des Belges, Léopold 1er (oncle de la reine Victoria);
- Louis duc de Nemours, prince un peu effacé mais très scrupuleux sur ses devoirs;
- Clémentine, princesse Auguste de Saxe-Cobourg ;
- François prince de Joinville, époux de Françoise du Brésil, grand soldat et grand voyageur;

Les Orléans, ces princes que rien n'abat

 Henri duc d'Aumale, époux de sa cousine Marie-Caroline de Bourbon-Siciles, grand lettré, amoureux des arts, passionné d'histoire et de politique. Comme son frère Joinville, il était en train de se couvrir de gloire en Algérie quand la révolution de 1848 les chassa;

 Antoine duc de Montpensier qui, par son mariage avec Louise-Ferdinande, infante d'Espagne, allait au devant d'une situation bien complexe.

Les petitsenfants

Tous ces princes, évidemment, veillaient avec amour à l'éducation des enfants de leur frère aîné : Philippe comte de Paris (dix ans en 1848) et Robert duc de Chartres, dont la mère née Hélène de Mecklembourg avait défendu les droits jusqu'au plus fort de l'émeute. Nous pouvons les suivre dans leur apprentissage de la vie militaire dans l'armée républicaine des États-Unis, puis nous assistons aux mariages de la jeune génération qui allaient encore renforcer la cohésion familiale: Chartres avec Françoise, fille de Joinville ; puis Paris avec Isabelle, née juste en 1848, fille de Montpensier, tandis que chez les Nemours Gaston comte d'Eu épousait Isabelle, princesse impériale du Brésil, et Ferdinand duc d'Alençon épousait Sophie duchesse en Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche Élisabeth (la célèbre Sissi).

On sait la fin sublime qui attendait Sophie au Bazar de la Charité en 1897, de même que le triste sort que connut une autre petite-fille du roi des Français, Charlotte de Belgique, épouse de l'archiduc Maximilien, que Napoléon III poussa dans une aventure suicidaire au Mexique. Si l'on ajoute la mort prématurée des enfants d'Aumale, Louis-Philippe prince de Condé en 1866 et François duc de Guise en 1872, et celle sans postérité en 1919 d'un des princes les plus brillants de la famille, Pierre duc de Penthièvre, fils de Joinville, mais aussi l'accession

——— par ——— Michel FROMENTOUX

au trône de Bulgarie de Ferdinand, fils de Clémentine princesse de Saxe-Cobourg, on voit combien cette "saga" des petits-enfants de Louis-Philippe est palpitante et souvent émouvante.



La fusion

La guerre insensée lancée par Napoléon III contre l'Allemagne de Guillaume et de Bismarck s'acheva comme l'on sait. Les Orléans vinrent s'offrir dès 1870 pour défendre leur patrie. Émouvantes retrouvailles avec la terre de leurs pères, et pour les plus ieunes, une découverte! Au seuil de ces années d'apparence fastueuse mais tout de même assombries de bien des incertitudes, l'urgence était évidemment de relancer la fusion avec la branche aînée des Bourbons représentée par Henri V comte de Chambord (petitfils de Charles X et petit-neveu par sa mère de la reine Marie-Amélie). Nemours y travaillait depuis 1853, certain, comme son père Louis-Philippe l'avait dit en mourant, que cette réconciliation était le seul espoir de rétablir la monarchie.

Il est impossible de résumer ces rencontres empreintes d'une infinie grandeur. Henri V, c'est clair, voulait la fusion, il fut très ému à chaque démarche en ce sens de Philippe comte de Paris. Les deux hommes se comprenaient, non seulement sur la question de la succession (le comte de Chambord n'avait pas

d'enfant) mais aussi sur la nécessité d'une monarchie moderne, renouant avec sa tradition décentralisatrice et surtout, insiste avec raison Dominique Paoli, ils partageaient un même intérêt pour la question ouvrière qui leur paraissait alors la plus importante. On ne mesurera jamais ce que la France a perdu avec l'échec de cette restauration au moment où tout l'annonçait, en 1873.

La restauration manquée

Car, la fusion réalisée, nul, pas même le pape, ne parvint à convaincre le comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore, emblème de la nation. Il attachait au drapeau blanc le principe sans compromission de la monarchie de ses aïeux. Sans doute cette obstination traduit-elle l'effet d'un exil trop long qui le coupait des réalités françaises. mais Dominique Paoli ne veut pas y voir de la part du Prince une facon de refuser le trône : elle en donne pour preuve, avec beaucoup de détails, sa présence à Versailles, rue Saint Louis. le 9 novembre 1873. tout prêt à se faire présenter les députés si Mac Mahon avait bien voulu jouer le rôle de lieutenant général du royaume...

Quant en 1883, à la mort de Chambord, le comte de Paris devint Philippe VII, la république s'était renforcée. Lors des obsèques, où tous les royalistes français, à part quelques individualités, le reconnurent comme le nouveau chef de la Maison de France, il refusa de passer au quatrième rang derrière des princes italiens et espagnols. Ces journées furent douloureuses mais il en sortit grandi. Il avait redonné toute sa dignité à la lignée d'Orléans et triomphé aux yeux de tous des restes d'opprobre remontant à Philippe Égalité. En fait il ne venait alors à l'idée d'aucun Bourbon d'Espagne de revendiquer le trône de France...

Tandis que les princes récupéraient certaines de leurs résidences et que le duc d'Aumale, devenu académicien, offrait son domaine de

Chantilly à l'Académie française, la République prenait peur de voir grandir leur popularité. Elle ne tarda pas à trouver un prétexte pour interdire à nouveau le sol français au chef de la Maison de France. En 1886, le comte de Paris dut s'éloigner à nouveau.

Les arrièrepetits-enfants

Déjà perçait la nouvelle génération : celle de Philippe, duc d'Orléans, lequel, après quelques fredaines de jeunesse et une manifestation fracassante de son désir de servir la France (le "prince-gamelle"...), allait devenir Philippe VIII à la mort de son père en 1894 et n'hésiterait pas à lancer des formules percutantes (« Tout ce qui est national est nôtre », « la fortune anonyme et vagabonde...) Un grand prince, et une vieille connaissance pour quiconque connaît les débuts de l'Action française...

Le prince recut Maurras dès 1902 et admira sa probité intellectuelle. Bientôt les autres princes de la quatrième génération entreprirent une correspondance avec le Maître : Emmanuel duc de Vendôme, fils du duc d'Alencon, sa fille Geneviève marquise de Chaponay, son fils Charles-Philippe duc de Nemours, mais aussi deux sœurs de Philippe VIII, l'héroïque reine Amélie du Portugal et Isabelle, qui avait épousé son cousin Jean duc de Guise (fils du duc de Chartres), dont on ne savait pas encore qu'il serait en 1926 le nouveau chef de la Maison I

Ajoutons à cela les nombreuses missions diplomatiques secrètes qu'accomplirent les princes durant la Grande Guerre, et leur rôle reconnu par Poincaré lui-même dans l'élaboration de l'Union sacrée, tout démontre qu'en 1918, là où s'arrête le passionnant ouvrage de Dominique Paoli, la monarchie en France n'était en rien une idée morte. L'exemple et la route sont tout tracés pour les générations actuelles. Cet ouvrage redonne l'espérance.

* Dominique Paoli : Fortunes et infortunes des princes d'Orléans (1848-1918). Éditions Artena, 400 pages, 29

olkoff n'avait pas peur des défis, nous le savions, ni de dénoncer les à peu près faciles des débats actuels, leurs simplismes absurdes, leur mauvaise foi patente, leur bonne conscience triomphante. Autant d'ingrédients concourant, il est vrai, à l'édification de cette société désinformée où vivent et se complaisent nos contemporains.

Pour son dernier roman, il avait choisi la difficulté: exprimer, loin des discours des médias qui nous rebattent les oreilles des "horreurs" du colonialisme et des "atrocités", à sens unique évidemment, de la guerre d'Algérie, une certaine vérité, intemporelle, sur le problème de la torture. Et, sous un titre provocant, *Le Tortionnaire*, ce que Volkoff avait à dire haussait, comme toujours, singulièrement le problème.

En 1960, le lieutenant Robert Lavilhaud, vingt ans, étudiant en lettres classiques, fils, posthume, d'un cadet de Saumur, qui se croit, pour cela, tenu d'être digne de la mémoire héroïque de son père, débarque en Algérie, animé du désir, très ardent, de

Le dernier Volkoff

servir. Sans se soucier de l'absence de formation du jeune homme, ni de ses principes catholiques et chevaleresques, bert semb

principes catholiques et chevaleresques, intangibles, l'armée, eu égard à sa formation intellectuelle, l'affecte aux CROP, unités discrètes, un peu spéciales, dont le but est de récolter du renseignement utile, et peu importe, alors, comment les informations ont été obtenues. Des procédés que Robert, de prime abord, a déclarés incompatibles avec sa conception du rôle d'un officier français. Ce à quoi, d'ailleurs, ses supérieurs comme ses subordonnés n'ont rien trouvé à opposer, pourvu qu'il y ait des résultats, fût-ce par la méthode douce.

Mais existe-t-il une méthode douce quand le but, finalement, est toujours le même, à savoir contraindre son prochain à trahir sa cause, fût-elle mauvaise et meurtrière? Douloureusement conscient de l'utilité de sa mission, et de ce qu'elle a de contraire aux principes évangéliques, Ro-

bert semble avoir trouvé une voie médiane propre à tout ménager. Jusqu'au jour où l'irréparable se produit.

Très au dessus du fait de savoir si, oui ou non, l'armée française a torturé en Algérie, (le contexte politique, parfaitement analysé, demeure anecdotique), Volkoff en revient à la seule interrogation qui tienne, en ces circonstances comme en n'importe quelles autres : est-il légitime de commettre le mal afin d'en empêcher un plus grand ? Reste-t-il une miséricorde qui s'étendrait aussi bien au bourreau qu'à la victime, rôles d'ailleurs souvent cruellement interchangeables en fonction des événements ? Demeure-t-il un pardon possible pour celui qui a sciemment transgressé la parole du Christ : « Ce que vous avez fait au plus

petit d'entre les Miens, c'est à Moi que vous l'avez fait. »

Dans ce contexte, le personnage de Lavilhaud, échappé d'un roman de Guy de Larigaudie, confronté à une réalité très éloignée des bons sentiments et de la piété ordinaire, prend une étonnante dimension. Attendrissant dans sa pureté revendiquée, sa ferveur naïve, le lieutenant se révèle subrepticement orgueilleux de sa vertu même, défaut peut-être plus démoniaque que les péchés ordinaires du commun. Sa faute se révèle donc non pas la déchéance qu'il imagine, mais un chemin de rédemption.

En terminant ce roman aux accents à la Dostoïevski, ciselé, construit, qui atteint la perfection dans son dépouillement et sa rigueur, l'on se prend à rêver du cinéaste capable d'en tirer un film, loin, très loin, de toutes les niaiseries serinées sur l'Algérie et sur la France.

*Le tortionnaire. Ed. du Rocher. 292 p. 18 euros (118, 07 F).

LES FILMS DE MAI

CINÉMA

● CAMPING. – La comédie française semble reprendre du poil de la bête et c'est tant mieux. Après l'excellent et hilarant OSS 117: Le Caire nid d'espions, de Michel Hazanavicius, "parodie" de film d'espionnage à la mode des années 1950, adaptée des célèbres romans de Jean Bruce, avec Jean Dujardin dans la peau de l'agent secret Hubert Bonnisseur de la Bath, voici donc Camping de Fabien Onteniente, comédie du genre croisement entre Les Bronzés, Les Bidochons et Dupont Lajoie version comique. dans laquelle un chirurgien esthétique parisien, Gérard Lanvin, se retrouve bien malgré lui à passer quelques jours de vacances dans le camping des Flots Bleus. Un campina où il va faire connaissance avec tout un monde d'habitués et de "coutumes" appartenant à une "espèce" jusqu'alors inconnue de lui, le campeur. En l'occurrence des habitués des lieux qui se retrouvent chaque année. Parmi ceux-ci : les Gatineau, Mathilde Seigner et Antoine Duléry, couple en pleine crise et qui fait "tente à part", un couple d'habitués, Claude Brasseur et Mylène Demongeot, à qui on a "piqué" son emplacement, le play-boy de Dijon plaqué par sa femme et au chômage, Franck Dubosc, et tous les à côtés (élection Miss Camping, apéro, les douches...). Un divertissement qui, s'il n'évite pas toujours la vulgarité, réserve de sublimes répliques qui provoquent l'éclat de rire et offre un avant-goût de vacances.

• SILENT HILL. - Alice au pays des cauchemars... Après Crying Freeman et Le Pacte des loups, Christophe Gans nous entraîne dans la «quatrième dimension» de Silent Hill, une ville-fantôme du fin fond de la Virginie où une mère de famille, Radha Mitchell, doit affronter des créatures cauchemardesques et terrifiantes, pour retrouver sa fillette de dix ans. Jodelle Ferland. perdue dans cette ville abandonnée qui l'a attirée dans ses "entrailles". Sorte de croisement entre Alice au Pays des Merveilles et L'Enfer de Dante, ce 'Resident Evil", adapte d'un jeu vidéo japonais d'Akira Yamaoka, est un film fantastique dont les images somptueuses, tour à tour effrayantes et "poétiques" devraient combler les aficionados du jeu nippon. Les non-initiés seront quant à eux hypnotisés par l'imagerie de ce cauchemar éveillé de Christophe Gans qui leur laissera une impression étrange : celle d'être à jamais piégés et condamnés à errer pour toujours dans les rues de Silent Hill, le village des damnés...

Alain WAELKENS

À la gloire de Monsieur Ingres

avait de qui tenir. Son père, musicien et peintre, commença très tôt son éducation artistique en lui faisant copier et recopier les estampes de Raphaël, Rubens et Watteau en sa possession. Grande école, certes, et pour le jeune Ingres la découverte de Raphaël confina même au ravissement.

Sa vocation est sûre. De Montauban, puis Toulouse, il "monte" à Paris et s'inscrit à l'atelier de David où il apprendra la ligne, telle sur les vases grecs qu'il aime tant. Passionné de mythologie, il y puisera à maintes occasions ses sujets, refusant toutefois l'académisme de certains maîtres. Son

e jeune Auguste-Dominique de plomb. ses portraits d'enfants sont fameux, comme celui de Charles Lethière (1819), tout jeune enfant trônant dans un énorme fauteuil rococo, et tant d'autres.

> On ne saurait oublier de mentionner dans les œuvres maieures du peintre les innombrables figures féminines : épouses, femmes ou nonne ou baigneuses orientales. Le corps féminin fut pour Ingres un très présent sujet d'inspiration. On sait qu'il avait, entre autres, lu les Lettres de Lady Montagu, femme de l'ambassadeur anglais à Constantinople. Dans certaines de ses lettres, lady Montagu décrit avec force détails des scènes de bain ou de hammam où s'ébattent, au milieu de rires et de mu-



objectif avoué : le prix de Rome. Il l'ambitionne mais ne l'obtiendra qu'en 1801, après plusieurs échecs. Aussi ne s'installera-t-il à la Villa Médicis qu'en 1805, car, entre-temps, il a commencé à Paris une carrière prometteuse de portraitiste, ainsi le portrait de Napoléon en Premier Consul (1803) puis Napoléon sur le trône impérial (1806) ; c'est aussi l'époque où il réalise les célèbres portraits de Monsieur et Mademoiselle

De son séjour à Rome, il enverra à Paris, Ædipe et le Sphynx (1808) et Jupiter et Thétis (1811), synthèse de son amour de la Grèce et de son admiration pour Raphaël; ces deux tableaux ne reçurent point l'accueil escompté.

Ce séjour italien se prolongera à Florence où il appréciera Giotto et travaillera à la commande du Vœu de Louis XIII destiné à la cathédrale Notre-Dame de Montauban ; l'artiste se déplacera pour l'accrochage de son œuvre dans la cathédrale ; ce sera son ultime visite à sa ville natale.

Tableaux de charme

Durant son séjour italien, il cultivera aussi le style "troubadour", fort en vogue durant le règne de Louis XVI en mettant en scène des sujets historiques et légendaires. Qui ne se souvient du célèbre Henri IV recevant l'ambassadeur d'Espagne, petit tableau de charme, montrant le bon roi Henri, servant de monture à ses jeunes enfants ? ou le touchant François ler au chevet de Léonard expirant?

Artiste doué à l'extrême, Ingres excelle aussi dans le dessin, composition au graphite ou à la mine

sique, des dames dans le plus simple appareil et, ce, sans la moindre trace d'indécence, précise la chroniqueuse. Ingres en fait son credo mais ne se prive aucunement s'il traite la "baigneuse" de dos, face cachée, comme la Baigneuse Valpinçon (1808) de modeler amoureusement le corps, doré par un soleil indiscret. De même, pour le célèbre Bain turc (1859-63), la baigneuse est également de dos, les cheveux noués avec le petsemal, ce linge de hammam, coton et lin, fileté de rouge, inchangé depuis le XVIIIe siècle et dont je me fournis encore au Grand Bazar, à chacun de mes passages à Constantinople.

Il reviendra après ce premier séjour dans cette Italie dont il aime la lumière ; puisque, consécration majeure, il succédera en 1834 à Horace Vernet comme directeur de la Villa Médicis.

L'entrée du duc d'Orléans

Au Louvre, il y a quelques semaines, une entrée mémorable vient encore amplifier le prestige de "Monsieur» Ingres" : l'installation du portrait de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans et ce, grâce à la loi de 2003 sur le mécénat. Désormais le fils aîné du roi Louis-Philippe dont la jeune existence s'acheva tragiquement à Neuilly en 1842, demeurera immuable dans sa tunique sombre et son pantalon garance entre Monsieur Bertin (1832) et le Comte Molé (1834) qui lui font compagnie. Merci Monsieur de Castries.

Monique BEAUMONT

* Musée du Louvre, aile Sully jusqu'au 15 mai 2006.

Nature de la crise

par

est en Pierre LAFARGE crise : crise

d'identité, crise sociale, crise politique enfin et surtout. Ce n'est pas la première fois, et ce n'est pas le seul lieu de crise : il y a une crise religieuse, et même, se-Ion l'expression de Thierry Maulnier, l'on peut dire que « la crise est dans l'homme ».

a France

Nouveau directeur délégué du mensuel catholique traditionaliste La Nef, auteur d'un premier livre sur la génération des soixantehuitards, Jacques de Guillebon s'est penché à son tour sur notre société française. Dans La France excédée, il décrit avec lucidité une société malade, gangrenée par la violence, la faillite de son éducation nationale, les conflits de génération, l'échec patent de l'intégration des immigrés ou la perte massive de confiance des Français envers leurs hommes politiques. Une société française qui est incapable de penser un avenir pour ses fils. Le constat n'est pas nouveau et appelle bien entendu des réponses politiques

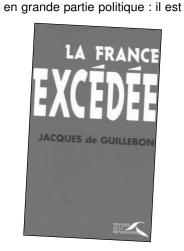
Problème de l'âme ou problème institutionnel?

Jacques de Guillebon dénonce avec raison le danger communautariste ou le repli identitaire. Mais en proclamant que « le problème français est d'abord

pose pas le véritable problème politique et institutionnel. Que la France paye l'effacement de son identité catholique n'est nullement faux. Mais la cause de cette disparition est

un problème de

l'âme », il ne



plus que jamais nécessaire de poser la question des institutions. Il est dommage que l'auteur ne le fasse pas plus explicitement, ne dénonce pas plus les carences du régime républicain en France. Concluant son propos en se référant à Edmund Burke, il montre qu'il est sur le bon chemin. Nous attendons donc son prochain livre et ne désespérons pas qu'il y approfondisse la question du "politique d'abord".

* Jacques de Guillebon : La France excédée, Presses de la Renaissance, 226 pages, 17 euros.

NOTE DE LECTURE

Un drame révélateur

■ Le petit livre d'Alain de Monspey : *Un drame et un enterrement en pleine* crise de l'Église (1) qui part du refus de l'évêque de Moulins de prêter une église pour les funérailles d'un enfant, d'un adolescent et d'un père de famille morts tragiquement le 11 novembre 2005, fait penser à ce qui s'est passé, il y a près de quatre-vingts ans lorsque les catholiques d'Action française étaient privés de sépulture chrétienne sous prétexte d'hérésie. De quelle hérésie s'agissait-il ? Le mystère reste entier puisque le Vatican n'a jamais pu préciser cette accusation.

Dans le cas présent, nous avons affaire au même tour de passe-passe. Le drame a touché des familles traditionalistes, fidèles à la messe de Saint-Pie V, ce qui permet à Mgr Roland d'écrire : « Du fait de la rupture avec Rome, la communion fraternelle ne peut malheureusement pas s'exprimer jusque dans la communion eucharistique... » En quoi le fait de célébrer la messe tridentine entraîne-t-elle une rupture avec Rome lorsque l'on sait que Benoît XVI la célèbre très souvent et publiquement ? Le pape serait-il devenu, lui aussi, schismatique ?

En fait, comme au moment de la condamnation de l'Action française, les vraies raisons ne sont pas dites. En 1926, on prétendait qu'il s'agissait d'une condamnation purement religieuse alors qu'il s'agissait d'une condamnation politique On en a eu la preuve en 1939.

lci, derrière le prétexte du rite tridentin, c'est tout autre chose qui est en cause. Il s'agit de la lutte entre deux Églises l'une traditionnelle, l'autre "conciliaire" qui s'est emparé de tous les leviers de commande et qui est bien décidée à imposer ses dogmes : l'œcuménisme, le libéralisme et le ralliement. Et comme la lex orandi est aussi la lex credendi, il n'est pas question de tolérer une liturgie qui est axée davantage sur le sacrifice du Christ que sur des agapes fraternelles.

Yves LENORMAND

(1) Alain de Monspey : Un drame et un enterrement en pleine crise de l'Église Duquesne-diffusion 27 avenue Duquesne 75007 Paris, 2005. 10 euros

Charles le Bien servi et les siens

harles VII a-t-il été victime, aux yeux de la postérité, de la gloire de Jeanne d'Arc, et de la présence, autour de lui, de personnalités plus flamboyantes que la sienne ? Le fait est que ce roi, malgré l'un des bilans les plus éclatants de notre histoire, paraît souvent y faire triste figure.

Un personnage méconnu

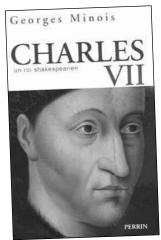
Lorsqu'il vient au monde, le 22 février 1403, le onzième enfant du roi Charles VI et d'Isabeau de Bavière, baptisé Charles, comme deux de ses aînés disparus en bas âge, et titré comte de Ponthieu, ne paraît vraisemblablement pas promis à un grand destin. L'état de santé mentale de son père étant alors fort ébranlé. et la reine se refusant d'ordinaire à partager la couche d'un dément qui la rosse, de bonnes âmes murmurent que le prince n'est pas du souverain, mais du frère de celui-ci, le beau duc Louis d'Orléans. Vaines rumeurs, mais qui pèseront de tout leur poids sur le destin de l'enfant, et qui expliquent, en partie, le caractère de celui qui, en dépit des obstacles, deviendra un jour Charles le Victorieux et le Bien Servi.

Des surnoms dont son dernier biographe, Georges Minois, souligne l'ambivalence, pour ne pas dire la malveillance. Charles VII n'aurait-il donc été, finalement, qu'un assez pauvre personnage, sauvé par des seconds rôles de grand dévouement et de grand talent? Plus d'un historien l'a dit, et parfois même démontré. Pour beaucoup, « le gentil dauphin » doit tout à Jeanne, qui l'aurait arraché à son apathie en le confortant, « de par Dieu » dans la certitude de sa filiation légitime. Pour d'autres, derrière la bonne Lorraine se profilerait la remarquable Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, antithèse opportune de la Bavaroise, dont le sens politique et l'intelligence auraient « inventé » l'épopée johannique, et donné à son jeune gendre la motivation qui lui manquait. Il faudrait encore mettre en évidence la qualité des capitaines, de certains princes de la famille royale. du financier Jacques Cœur, des commis de l'État, qui, à eux tous, auraient reussi, a refaire de la France annexée, vaincue, démembrée, des lendemains d'Azincourt et du traité de Troves. le pays puissant, réunifié, riche, destiné à s'imposer comme la nouvelle grande puissance de l'époque.

Georges Minois, pour sa part, refuse cette version qui réduirait Charles VII à rien, ou peu s'en faut, et cherche à prouver que le roi ne fut pas le jouet de son entourage et des circonstances, mais que, lucidement, patiemment, intelligemment, il a peu à peu construit lui-même l'œuvre de résurrection française. Dans ce contexte, les initiatives de son

entourage, jusqu'aux mieux intentionnées, s'avéraient gênantes, pour ne pas dire nuisibles, face au plan de génie médité par le roi. Et Jeanne elle-même, avec ses témérités inspirées d'En Haut, ne pouvait être qu'une troublefête agaçante, à ranger ni plus ni moins dans la catégorie des nombreux illuminés des deux sexes qui pullulaient alors dans un pays aux abois ...

C'est un défaut fréquent des biographes qui veulent trop défendre un personnage par ailleurs réellement méconnu et sous-estimé de dénigrer ceux jugés lui



faire de l'ombre. Georges Minois n'y échappe pas et ce travers gâte un peu ce gros livre documenté, foisonnant, tapisserie de haute lice qui, loin de se borner à la personne de Charles VII, brosse autour de lui l'immense fresque de l'époque, des événements et des protagonistes. Synthèse nécessaire, certes, car l'on ne peut parler du roi sans parler de son œuvre et de la France. Mais, dans l'ampleur du tableau, Charles VII, l'homme, dont Minois souligne combien nous sommes renseignés sur lui, disparaît un peu. Et c'est un comble puisque le but est de démontrer quelle place il tient dans l'ensemble. Au vrai, le bilan du règne parle pour lui, et l'on serait tenté de dire qu'il n'y a pas de honte, dans ces conditions, à être « le Bien Servi », car seuls ceux qui le méritent trouvent des serviteurs à la hauteur de leurs rêves. Ne pas l'admettre serait accréditer la légende injuste qui fit aussi du roi Charles

Première favorite

Certains historiens, sentimentaux ou romanesques, ont cru trouver une explication à la transformation du souverain en homme enfin sûr de lui et en triomphateur : l'amour. Marié par raison d'État à sa cousine Marie d'Anjou, femme exquise mais dont les chroniqueurs du temps disaient aimablement « qu'elle était laide à faire peur aux Anglais », Charles VII se serait soudain épanoui dans les bras d'Agnès Sorel, fille d'honneur de la duchesse d'Anjou, rencontrée à Toulouse en 1443.

En fait, la métamorphose du roi est assez largement antérieure

—— par —— Anne BERNET

à l'apparition de la demoiselle dans sa vie. Il eût été surprenant, sans cela, que ce timide renfrogné trouvât l'audace d'imposer à la face du monde, non point la première maîtresse royale, mais la première favorite en titre; autrement dit que le roi très-chrétien se revendiquât publiquement adultère, ce qui ne s'était jamais vu, du moins en France.

Sur la beauté d'Agnès, fantasmée, exaltée, entre autres par la fameuse Vierge à l'Enfant de Jehan Fouquet, pour laquelle l'impudique aurait servi de modèle, les contemporains demeurèrent divisés. Les uns la portaient aux nues, un évêque, scandalisé, ne la trouvait « qu'une assez jolie garce ». La question semblait insoluble jusqu'à ce qu'en 2004, le retour de sa dépouille mortelle en la collégiale de Loches, d'où les chanoines l'avaient délogée en 1777 avec l'accord de Louis XVI, entraînant une énième exhumation, permît à la science de trancher la question.

Cet événement macabre a servi de prétexte à la biographie que Françoise Kermina publie et qui prend en compte les dernières découvertes. Étrange illustration du thème pieux des vanités que cette vie d'une jeune femme tant admirée, tant aimée, morte à vingt-cinq ans environ, retracée ici à la lumière des analyses de quelques fragments osseux. Enfin, s'il semble maintenant certain qu'Agnès fut victime d'un empoisonnement au mercure, il demeure impossible de dire si ce fut le résultat d'une erreur médicale, ou un crime politique. L'histoire, il est vrai, n'est pas une science exacte.

Roi plein de charmes

René d'Anjou, involontaire complice des trahisons conjugales de son royal beau-frère, n'était pas lui-même un parangon de vertu, mais il mit à tromper ses épouses, Isabelle de Lorraine puis Jeanne de Laval, plus de discrétion, et une espèce de bonne humeur, de sorte que, loin de lui nuire, ses passades ajoutèrent à sa légende.

Certains historiens ont estime que c'était faire trop d'honneur à ce prince léger, maladroit, incapable de grands actes politiques. guerrier malchanceux et dilapidateur de son hoir. Jacques Levron, dans une biographie parue en 1954 et sans cesse rééditée depuis, a, pour sa part, justifié « le bon roi René » et son heureuse réputation tant auprès des Angevins que des Provençaux. Sous sa plume alerte et souriante, ce cadet de la Maison de Valois-Anjou, jamais idéalisé ni excusé, apparaît cependant plein de charmes.

Certes parfait produit d'une société chevaleresque expirante

qui vivait un peu trop dans ses rêves, René, s'il perdit son royaume de Naples par maladresse, eut au moins la sagesse, qui manquerait à d'autres, de ne pas s'enliser dans une guerre italienne. Si, politiquement, il n'avait pas vu la société évoluer, intellectuellement, il annonce déjà les princes mécènes de la Renaissance. Poète, de moindre talent que son cousin Charles d'Orléans, peintre, musicien, grand amateur de joutes et de spectacles, il fut aussi et surtout un horticulteur et un agronome, soucieux de ses jardins, de ses vergers, de ses vignes, qui fit beaucoup pour l'acclimatation d'espèces méditerranéennes dans la vallée de la Loire et en Lorraine. Proche de la spiritualité franciscaine, il aimait les oiseaux, les animaux, et les pauvres qu'il savait secourir et protéger. C'est cela d'abord que ses suiets ont retenu de lui, et sans doute ont-ils eu raison.

Tueur en série

Gilles de Rais était, lui aussi, le produit d'un monde qui finissait dans des tumultes tels que ses contemporains en perdaient parfois l'esprit. Comme les princes angevins, dont il fut tour à tour féal et adversaire, il aimait le luxe,



le faste, et cultivait un besoin de paraître propre aux grands seigneurs de son temps. L'ennui étant que le sire de Rais, tout maréchal de France qu'il fût devenu par la grâce de son protecteur Georges de La Trémoille, n'avait pas su gérer une carrière militaire et politique si bien commencée. À trente ans, son rôle était achevé, le condamnant, faute de trouver à s'employer à sa mesure, à se muer en seigneur brigand qui cherchait, en jetant son argent par les fenêtres, à retrouver dans la société la place qu'il n'avait pu garder. Cette prodigalité fut le premier signe qui inquiéta sa parenté, avant les rumeurs insistantes qui faisaient état de disparitions de petits garcons autour des demeures du ter-

Comment, pourquoi, un tueur en série, assassin d'au moins cent quarante enfants en trois ans, homosexuel honteux, pédophile, sataniste, a-t-il pu laisser dans la mémoire collective, non pas un souvenir innommable et horrible, mais une image troublante et pa-

thétique ? Il s'est même, depuis un siècle, trouvé des auteurs pour soutenir son innocence, prétendre qu'il avait été victime de la haine du duc de Bretagne et de l'évêque de Nantes, et réclamer sa réhabilitation solennelle. Jacques Heers, dans une biographie parue en 1992 et rééditée en édition de poche, démontre que Gilles de Rais fut coupable, ce que, d'ailleurs, il ne nia jamais, mais aussi que l'homme, entre lumière et ténèbres insondables, est plus surprenant encore qu'on l'imagine.

Très loin des suppositions gra-

tuites, l'ouvrage, appuyé uniquement sur les documents d'époque, montre un personnage de plus modeste importance qu'on l'a dit, bon capitaine, mais point des premiers, compagnon de Jeanne. sans conteste, mais sans doute pas lié à elle par la passion souterraine que certains se sont plu à imaginer. Heers montre combien Gilles est de son temps, en illustrant la part noire. Cependant, et c'est certainement pourquoi, en dépit de ses crimes épouvantables, le sire de Rais n'est pas victime de la malédiction de la postérité, il demeura, jusque dans ses pires turpitudes, ses pires dérives, sa pire folie, un chrétien épouvanté de ce qu'il faisait, qui trouva la force de demander pardon, et de ne pas désespérer de la miséricorde. Telles sont la véritable grandeur et la noblesse d'un personnage qui serait, sinon, dénué d'épaisseur et d'intérêt.

Cette dimension mystique, cette quête de la rédemption n'est pas ce qui a retenu les innombrables littérateurs qui, depuis le XVIIIe siècle, ont glosé sur l'histoire sanglante du « Barbe Bleue breton ». Au contraire, c'est l'aspect démoniaque, la transgression, surtout sexuelle, qui ont inspiré leurs fantasmes. De Sade aux maîtres anglo-saxons du roman gothique, des romantiques celtisants aux sous-littérateurs amateurs d'érotisme et d'horreurs, le thème du seigneur maudit se livrant, en de sombres forteresses isolées, à des jeux interdits et cruels, a beaucoup inspiré. Avec Gilles de Rais et la littérature. Michel Meurger recense tous les ouvrages de ce genre parus sur le sujet, les compare à l'histoire officielle, et tente de comprendre cette métamorphoses et ses causes. Un travail universitaire d'une exhaustivité remarquable.

* Georges Minois: Charles VII, Perrin, 850 p., 26 euros (170,55 F). * Françoise Kermina: Agnès Sorel, Perrin, 200 p.,17 euros (111, 51 F).

* Jacques Levron : Le bon roi René, Perrin, 295 p., 21 euros (137,75 F). * Jacques Heers : Gilles de Rais, Perrin Tempus, 250 p., 8 euros (52.48 F).

* Michel Meurger : Gilles de Rais et la littérature, Terre de Brume ; 74 rue de Paris, 35000 Rennes. 235 p. 18,25 euros (119,71 F).

Pour des "intermittents du spectacle"

bus étions **——— par ———** de danse sur déjà ve- Jean-Baptiste MORVAN notre balcon. Ces visiteurs, intercette agreste maison de conva- prètes et messagers de l'opulence

et nous y revenons en 2006 à la veille du printemps. Ce modeste haut-lieu de la Haute-Btetagne,

Pour tempérer cet ennui étouffant qui parfois nous saisit au spectacle de l'actualité...

voisin de Plancoët, inspira au jeune Chateaubriand quelques rêveries qui entrèrent plus tard dans Les Martyrs avec l'épisode de Velléda. Les "Buttes de Brandefer" tel est le nom de ce sommet boisé - sont propices à un dépaysement salutaire - en un temps de casseurs malodorants. d'incendiaires nocturnes et de philosophes imbéciles.

Je venais de lire, avec la nausée de rigueur, un essai livresque signé de présumés pontifes d'universités ou de supposés présidents d'"instituts" fantomatiques. Le passage le plus remarquable, la "cerise sur le gâteau", était un texte écrit dans un bavardage ordurier dont le vocabulaire était, très évidemment, emprunté à un langage d'origine ethnique prétendument francisé.. Telles sont les études sociales à la mode ; en fait, on n'y étudie rien et le contenu de ces chefs-d'œuvre me rappelle – je vous demande mille pardons - une expression de Céline : « un niagaresque dégueulis »...

Il m'arrive de songer à implorer la druidesse Velléda – éponyme de cette maison de repos pour lui demander de lancer les foudres du panthéon celtique sur les indésirables. Mais le paysage qui s'offre à nous du haut du balcon incline à la rêverie dédaigneuse, élargie, pacifiante... C'est un mystère arborescent : à bâbord des résineux épais, à tribord des "feuillus" encore sans feuilles en ce début d'avril, mais bien pourvus déjà de promesses bourgeonnantes. De ces branchages multipliés à l'infini, de temps en temps, des visiteurs emplumés viennent esquisser quelques pas

lescence il y a environ dix années ; sylvestre que j'appelle "le sourcilleux royaume", ces amateurs de miettes de pain sautillants, sont pour nous des "intermittents du spectacle": mésanges, un pinson solitaire venu vers les six heures, et même un pigeon, rare et mystérieux émissaire du monde ailé et sentimental célébré par le "bon La Fontaine".

À la manière du fabuliste

Il nous plairait d'être "bon" à la manière du fabuliste : être attentif à toutes les méchancetés et les sottises, ce qui rend l'homme un peu lettré capable de tempérer au moins cet ennui étouffant qui parfois nous saisit au spectacle de l'actualité. Pour ma part,



Le château de Combourg, dont les bois inspirèrent Chateaubriand...

je compte sur l'aimable encouragement que me dispenseront, après le repas de midi, mes "intermittents du spectacle" réclamant leurs "miettes de pain quotidien" avec une discrétion plaisante que bien des humains pourraient leur envier. Et en attendant que le repos champêtre et des soins éclairés nous aient. en ce lieu sans doute magique, rendu des démarches mieux assurées, à défaut de danses et de gambades, nous envoyons à nos amis fidèles le salut printanier des chouans et des passereaux, hôtes méditatifs de ces bosquets bretons...

L'ACTION TARIF DES ABONNEMENTS (paraît les 1er et 3e ieudis de chaque mois) 1. Premier abonnement 5. Abonnement de soutien France (un an) (un an) 6. Étudiants, ecclésiastiques, Étranger (un an) 85 € chômeurs (un an) 45 € **3.** Abonnement ordinaire (un an) . **125** € 8. Étranger (un an) 150 € 4. Abonnement de six mois 70 € **BULLETIN D'ABONNEMENT** Nom...... Prénom Entourez le numéro correspondant à votre abonnement Bulletin à retourner à L'Action Française 2000 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - C.C.P. Paris 1 248 85 A

La démocratie, instable dans son principe car révolutionnaire dans son essence

■ « II y a de certaines habitudes, de certaines idées, de certains vices qui sont propres à l'état de révolution, et qu'une longue révolution ne peut manquer de faire naître et de généraliser, quels que soient d'ailleurs son caractère, son objet et son théâtre. Lorsqu'une nation quelconque a plusieurs fois, dans un court espace de temps, changé de chefs, d'opinions et de lois, les hommes qui la composent finissent par contracter le goût du mouvement et par s'habituer à ce que tous les mouvements s'opèrent rapidement à l'aide de la force. Ils conçoivent alors naturellement du mépris pour les formes, dont ils voient chaque jour l'impuissance, et ils ne supportent qu'avec impa-

■ Tocqueville, auditeur au tribunal de Versailles, était un jeune homme de vingt-cinq ans lorsqu'il partit, en 1831, pour les non moins jeunes États-Unis d'Amérique aux fins, officiellement, d'y enquêter sur « le système pénitentiaire pratiqué avec succès dans les Etats du Nouveau Monde ». Inclassable, irrécupérable par la humanitaro-marxiste gauche comme par la droite molle, libérale-libertaire, Tocqueville échappe à toute tentative systématique de classification. La Démocratie en Amérique est à la fois l'œuvre majeure d'un observateur avisé de la situation politique et sociale de la France de son temps, autant que le miroir de la société politique contemporaine. L'ouvrage valut à son auteur de rentrer à l'Académie française à l'âge de trente-six ans accompagné de la comparaison flatteuse avec un illustre prédécesseur : Montesquieu.

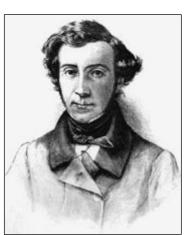
Démocratie et révolution

L'extrait publié ci-dessus est révélateur de l'orientation générale de l'ouvrage. Exposé magistral sur LA démocratie, il présente également les critiques les plus radicales que l'on peut adresser à un régime dont l'instabilité congénitale est la principale des caractéristiques. À ce titre il est un utile complément du De Démos à César de Maurras, déjà commenté dans nos colonnes.

Opérant fort justement le lien entre révolution et démocratie, Tocqueville prophétise avec une noirceur et un réalisme qui font rétrospectivement froid dans le dos. ce que sera le XX^e siecle emaille de ces "révolutions démocratiques" : la révolution russe de 1917, l'avènement d'Hitler et de Mussolini, les guerres révolutionnaires de libération nationale. On n'oubliera pas les guerres messianiques comme la pseudo libération de l'Irak en 2003. Tout cela avec la démocratie comme oriflamme, les droits de l'homme en bandoulière.

La critique tocquevillienne de la révolution démocratique (l'interchangeabilité des termes démontre bien leur indissociabilité) se poursuit par la mise en avant et en accusation de la dimension profondément totalitaire de la détience l'empire de la règle, auquel on s'est soustrait tant de fois sous leurs yeux. Comme les notions ordinaires de l'équité et de la morale ne suffisent plus pour expliquer et justifier toutes les nouveautés auxquelles la révolution donne chaque jour naissance, on se rattache au principe de l'utilité sociale, on crée le dogme de la nécessité politique, et l'on s'accoutume volontiers à sacrifier sans scrupule les intérêts particuliers et à fouler au pied les droits individuels, afin d'atteindre plus promptement le but général qu'on se propose ». Alexis de TOCQUEVILLE

La Démocratie en Amérique, 1835



Alexis de Tocqueville 1805 - 1859

mocratie. De l'instabilité de ce régime et à cause de sa nature intrinsèquement révolutionnaire, il résulte une absence notoire de légitimité. Partant, faisant le pari antinaturel du changement perpétuel d'hommes, d'institutions et de lois, la démocratie se condamne à ne plus perdurer que par la force de l'idéologie, ce poison qu'elle contient en elle, comme le serpent son venin et qu'elle sécrète insidieusement mais implacablement.

La neutralité démocratique se transforme alors inévitablement en religion d'État, pour devenir ce que Maurras appelait « la démocratie religieuse ». L'idéologie, ce système rigide et dogmatique de pensée in abstracto, devient le moteur du régime et toute politique devient ainsi servile car subordonnée (à l'économie, à l'éthique laïciste, au prétendu universalisme des droits de l'homme, aux révoltes et éructations de la rue, etc.).

Démocratie consumériste

Tocqueville stigmatise également « le mépris pour les formes », cette arrogance vis-àvis des règles. Comble du paradoxe pour un régime qui se veut celui du respect de la loi, « expression de la volonté générale », selon le mot bien connu du citoyen Jean-Jacques, et du parallélisme des procédures. Emprisonnés dans la dictature du "moment", qui fait que ce qui existe aujourd'hui est périmé demain, les sociétés démocratiques, nous dit l'auteur, « ne supportent qu'avec impatience l'empire de la règle, auquel on s'est soustrait tant de fois sous leurs yeux ».

Les peuples démocratiques se lassent rapidement de leurs gouvernants. La vertu de la patience autant que le goût de la durée et de la permanence ont déserté les esprits de ces masses informes, incultes et imbéciles, Car si la politique est asservie à l'idéologie, les peuples sont avilis par la société de consommation, avatar de la démocratie. En outre, il est illusoire de croire, comme le pensait Lacordaire, qu'entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. En effet, eu égard à l'antagonisme structurel des différents droits de l'homme (droits politiques, droits sociaux, droits économiques, droit de propriété, tous inconciliables mais de valeur plus ou moins égale), la démocratie ne peut que « sacrifier sans scrupule les intérêts particuliers et à fouler au pied les droits individuels, afin d'atteindre plus promptement le but général qu'on se propose ».

Les « nouveautés auxquelles la révolution donne chaque jour naissance » sont à ce point vecteurs d'insécurité, à tous égards, qu'elles engendrent nécessairement l'anarchie et le désordre. Les gouvernants, autant que ceux dont ils ont la charge, pourtant noble, de conduire la destinée, se vouent une haine mutuelle. L'"affaire" du CPE en est l'illustration la plus écla-

Démocratie et totalitarisme

La démocratie est une révolution permanente, une tyrannie renouvelée, presque plébiscitée, qui conduit toujours a la division et au règne temporaire de la faction momentanément la plus forte mais certes pas la plus compétente. Tocqueville montre que le régime démocratique érige la violence en mode de gouvernement. Il administre la preuve, tout aristocrate libéral éclairé qu'il fût, que la nation française se défait sans roi et qu'une société politique ne peut subsister indéfiniment en reposant sur des mythes et des utopies. Le "démos" n'est rien moins que ce démon incarné dans la révolution et que Joseph de Maistre vouait justement aux gémonies.

Aristide LEUCATE



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



CONFÉRENCES **ÉTUDIANTES**

Les conférences étudiantes ont lieu chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF.

5 mai La désinformation par l'université par Christine CHAMPION

Socialisme et libéralisme par Sébatsien de KERERRO

19 mai Augustin Cochin et les origines de la Révolution par Pierre NAVARRE

150° anniversaire de l'Œuvre d'Orient

En présence de douze patriarches et chefs d'Églises orientales réunis à Paris auront lieu un certain nombre de manifestations culturelles et religieuses

- 18 mai à 15 h 30 : office en l'église Saint-Sulpice,
- le même jour en soirée : échanges dans les paroisses parisiennes avec les patriarches, les évêques et les responsables de communautés.
- **19 mai** : colloque à l'A.S.I.E.M., 6, rue Albert de Lapparent, 75007 Paris, de 9 heures à 17 h 15, avec une pause de 12 h 30 à 14 heures : LŒuvre d'Orient : son histoire, sa mission.
- 21 mai : messes dans les grandes villes de France et dans certaines paroisses de Paris : consulter le site : www.œuvreorient.fr
- 23 et 24 mai : colloque à Rome: L'Œuvre d'Orient, une œuvre française au service des chrétiens d'Orient.

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Directeur Michel FROMENTOUX

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Tél: 01 40 39 92 14 fromentouxmi@wanadoo.fr

Mercredi 31 mai 2006

7e séance du cycle 2005-2006

Proche et Moyen-Orient : l'explosion

par Houchang Nahavandi

ancien recteur de l'université de Téhéran

à 20 h 30 précises

à cette occasion, le conférencier dédicacera son dernie rlivre :

Iran, le choc des ambitions (Éd Aquilion, 744 p., 28 euros).

Brasserie Le François-Coppée, premier étage

1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc) Participation aux frais : 5 euros. Étudiants et chômeurs : 2 euros.

■ Vendredi 12 mai 2006 à 13 h 30 au Restaurant le Xaintrailles (à côté de la caserne Xaintrailles), 114, boulevard du Maréchal Leclerc, 33000 Bordeaux

BORDEAUX

Dîner-débat

avec la participation de Patrick **CLARKE de DROMANTIN**,

> docteur d'État en droit et en histoire

auteur des Réfugiés jacobites dans la France du XVIIIe siècle (PUF, Presses Universitaires de Bordeaux, 528 pages)

UNE FIDÉLITÉ ROYALISTE **ANGLAISE** DANS LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME

- * Participation aux frais : 29 euros par personne (tarif réduit : 18 euros pour les ecclésiastiqures et étudiants
- * Réservation auprès de M. Vincent Gaillère, 228, rue Lecoq, 99000 Bordeaux. Tél: 05 57 83 00 29

10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS TÉL: 01-40-13-14-10 - FAX: 01-40-13-14-11 DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT :
STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION
FORMATION: PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS:
THIBAUD PIERRE
ADDIVISOR TITLE!

MLLE DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE: MEMBRES ACTIFS (32 €), ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €), BIENFAITEURS (150 €)

LE MONDE ET LA VILLE

NAISSANCE

 Nos amis François-Marie Algoud et Mme ont la grande joie d'annoncer la venue au monde de leur troisième arrière-petit-enfant : Juliette Véronique Louise ALGOUD née la veille de la fête des Rameaux, le 8 avril 2006.

Sa sainte patronne est la bienheureuse sœur Saint-François-Xavier née Juliette Vérolot, carmélite à Compiègne, guillotinée le 17 juillet

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière-grands parents, en particulier à nos amis François-Marie Algoud et Mme avec nos vœux pour la petite Juliette.

MARIAGE

• Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre amie Marie-Noëlle POUYSÉGUR, ancienne des Camps Maxime Real del Sarte, avec Éric BRUN.

La messe de mariage sera célébrée le samedi 6 mai 2006 à 17 heures en l'église Saint-Sauveur de Brignoles (Var).

Nous adressons nos vives félicitations à nos amis M. et Mme Gérard Pouységur, parents de la jeune fiancée, et nos vœux de bonheur aux futurs mariés.

INFORMATIONS

- CERCLES LITTÉRAIRES DU ROSEAU D'OR Jeudi 11 mai 2006 de 20 heures à 21 heures, conférence d'Henri PETER: Gertrud von Le Fort ou la transfiguration romanesque. Patronage N.D. de la Salette, salle Saint-Jean Bosco, 29 bis rue de Dantzig, Paris 15e. Métro Convention.
- LES CONFÉRENCES DE NOU-VELLES DE CHRÉTIENTÉ. Mercredi 10 mai 2006, à 20 heures : Le démontage de Da Vinci Code, par l'abbé Alain LORANS, Dominique VIAIN et Raphaël JODEAU. Palais de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, Paris Ve. Entrée : 5 euros ; étudiant 3 euros

A.D.I.M.A.D.

(Anciens de l'Algérie française)

- SAMEDI 13 MAI à Théoule (06) à 10 h 30, au pied de la statue de Notre-Dame d'Afrique (Alpes-Maritimes), devant le Mémorial des Tombés pour l'Algérie française, hommage aux 116 camarades tombés tragiquement en héros.
- LUNDI 15 MAI à Aix-en-Provence (13) à 14 heures au Tribunal correctionnel, 40 bd Carnot, soutien à Annie Robert, Jean-Pierre Papadacci et Jean-François Collin accusés "d'apologie de crimes de guerre". Le tribunal doit rendre son jugement sur la nullité de l'action menée contre eux et plaidée le 13 mars par Me Sylvain Naviaux.
- SAMEDI 20 MAI à Orange (84) à 11 heures (Lotissement les Chênes d'auguste, quartier du Coudoulet) inauguration de la rue Jacques Perret, écrivain, qui fut le collaborateur régulier d'Aspects de la France, par Jacques Bompart, maire d'Orange (voir page 2).
- JEUDI 24 MAI : Toulon (83), plage du Mourillon (en face du restaurant La Petite Sirène) à 17 heures, hom-

mage au Corps expéditionnaire commandé par le général Louis de Bourmont et envoyé par Charles X pour libérer la Méditerranée et les esclaves chrétiens blancs détenus dans la province turque de l'Afrique du Nord et qui appareilla victorieusement le 25 mai 1830 Sur cette stèle figure l'inscription suivante : « De cette rade, le 25 mai 1830, sur ordre du roi Charles X, une flotte commandée par l'amiral Duperré comportant 103 bâtiments de guerre et 500 navires de commerce armés par 20.000 marins, transportant un corps expéditionnaire de 35.000 hommes aux ordres du général de Bourmont, ministre de la Guerre, appareilla vers Alger afin de rendre la liberté à la Mer et de faire de l'Algérie une terre de progrès que plus d'un siècle de travaux et de ocmbats en commun devait unir à la France par des liens de fra-

* Renseignements : Jean Billo : tél. 04 94 42 51 41.

Les devoirs des immigrés

• EXCELLENTE ANALYSE de la question de l'immigration par Robert Rodeker, philosophe, dans une tribune du Figaro (29-30/4/06). Fils d'immiaré lui-même, il souliane aue les étrangers ont avant tout des devoirs envers leur pays d'accueil (contrairement aux œuvres chrétiennes, tel le Secours catholique, qui ont signé ces jours-ci un appel proclamant : « Ne transigeons pas sur les droits des immigrés »). Redeker écrit notamment : « Tout État se définit par la limite, un dehors et un dedans. Sans la limite, rien n'existe. Les opposants à l'immigration choisie confondent l'État avec la planète, la citoyenneté avec l'humanité, l'idée de planète est de l'ordre écologique et géographique, celle d'État est d'ordre politique. Parallèlement l'idée d'humanité est d'ordre biologique, religieux, philosophique, celle de citoyenneté est à son tour d'ordre politique [...]

Les discours sur l'immigration oublient la notion fondatrice de toute entité politique : le devoir [...] Les devoirs de l'homme portent sur la civilité et la bienveillance, quand ceux de citoyens sont ordonnés à la survie même, dans le temps, de la cité. Or il fait partie des devoirs politiques d'un État, du seul fait que l'objet de la politique soit la survie dans le temps de cet État. de choisir son immigration ». C'est par rapport à la France qu'il faut traiter de la question de l'immigration.

Les manœuvres de la Commission

• LES FRANÇAIS et les Hollandais ont dit non le 29 mai 2005 au projet de Constitution européenne, mais la Commission de Bruxelles cherche toujours le moyen de passer outre à ces votes négatifs. Selon la correspondante du FIGARO à Bruxelles (29-30/4/06), elle proposerait notamment de mettre en œuvre les "clauses passerelles", « ces clauses qui permettent de contourner les droits de veto » (que supprimait le projet de Constitution) [...] Sans aller jusqu'à créer le poste de ministre européen des Affaires étrangères, prévu par la Constitution, la Commission va tenter de mieux coordonner le travail de Javier Solana (Conseil) et de Benito Ferrero Waldner (Commission) trop souvent concurrents sur les relations extérieures. » Comme ca un pavs comme la France n'aura plus besoin d'avoir un ministre des Affaires

• LA CORRESPONDANTE DU FI-GARO poursuit : « Dans le domaine des politiques, la Commission veut poursuivre son ordre du jour libéral, en accordant la priorité à ses compétences historiques : la concurrence, le commerce extérieur, le marché intérieur ». Tout ce contre quoi les Français ont voté l'an dernier ! Nous voilà fixés.

On lit plus loin : « Consciente des craintes suscitées par la mondialisation, Bruxelles promet un effort particulier pour compenser les victimes des délocalisations ». Il vaudrait mieux ne pas encourager les délocalisations par un libre-échangisme intégral!

Démocratie jospinienne

● SÉGOLÈNE ROYEL exaspère Lio-

nel Jospin aui entreprend de fédérer ses rivaux au sein du Parti socialiste, de Jack Lang à Dominique Strauss-Kahn. Selon LE CANARD ENCHAÎNÉ (26/4/06), L'ancien premier ministre répand ainsi sa bile : « Ce qu'elle tait est à l'opposé de ma conception de la politique, répète-t-il rencontre après rencontre. Peut-être suis-je complètement ringard mais pour moi la politique, ce ne sont pas les blogs, les sites Internet ou de demander aux Français : "Dites-moi ce que vous souhaitez et je le ferai". Pour moi, c'est de fixer un cap et de s'y tenir ». Car, pour Jospin, la démocratie, ça ne consiste pas à demander aux gens ce qu'ils désirent de tenter ensuite de le réaliser ? C'est plus commode, évidemment, d'imposer au peuple un programme idéologique, comme la gauche est habituée de le faire depuis belle lurette.

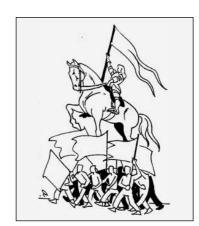
Jacques CÉPOY

DIMANCHE 14 MAI 2006



Fête nationale de Jeanne d'Arc

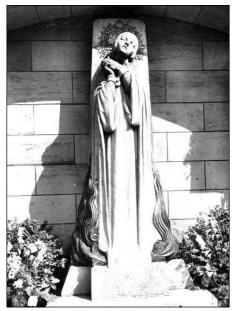
CORTÈGE TRADITIONNEL



Rassemblement à 9 h 30 à l'angle de la rue Royale et de la rue Saint-Honoré, Paris le

(métro Madeleine ou Concorde)

Un repas amical sera servi à 12 h 30 au 16 rue Jean-Jacques Rousseau, Paris ler (15 euros). Prière de s'inscrire au 01 40 39 92 06 ou 06 68 24 59 32.



Statue de Jeanne d'Arc à Rouen (par Maxime Real del Sarte)

consacrer l'abdication nationale.

Les Français patriotes ont tances! gagné en faisant triompher le toujours au pouvoir et continuent à brader la souveraineté place d'une Europe des régions. Par suite de l'abolition des froncontrôle. Périodiquement nos la Patrie.

En 2005 le Cortège de Jeanne gouvernants nous invitent à d'Arc a été une veillée d'armes avoir honte de tel ou tel épiavant un référendum qui devait sode de notre histoire. Assez de renoncements et de repen-

Pour que notre pays "non" mais les européistes sont conserve la maîtrise de son destin, pour la sauvegarde de nos libertés essentielles, pour de la France. L'unité nationale la défense de la vérité histoest menacée par la mise en rique face aux calomniateurs de notre pays, participez au Cortège qui, comme chaque antières, les étrangers peuvent née depuis 1909, va fleurir à Pas'installer chez nous sans ris la statue de la libératrice de



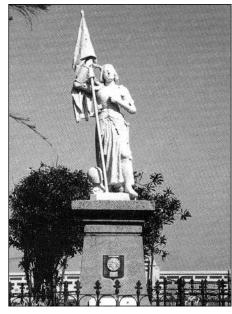
Statue érigée à Limoges (par Maxime Real del Sarte)



Place Saint-Augustin à Paris



Naguère, à Alger, devant l'Hôtel des Postes...



... et toujours à Pondichéry

DIMANCHE 14 MAI

 PARIS XVII^e et HAUTS-DE-SEINE. À 17 heures. Dépôt de gerbe à la statue de Jeanne d'Arc, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine. Rendez-vous derrière le monument aux morts de la police, face à l'église Saint-Pierre de Neuilly (métro Sablons, autobus 43,82 et 174, arrêt Saint-Pierre de Neuilly).

BAYONNE.

– à 9 h 30 – Cathédrale : prière pour la France devant la statue de Jeanne d'Arc.

- à 10 heures : Chapelle N.D. des Sept Douleurs, 60 bis avenue de la Légion tchèque, quartier des Arènes : rosaire pour la France.

- à 11 heures : grand-messe de la solennité de Sainte Jeanne d'Arc.

– à 12 h 30 : Dépôt d'une gerbe devant

la statue de Jeanne d'Arc, square Léon Bouzac. allée Boufflers. en amont du Pont Saint-Esprit, rive sud de l'Adour.

 BIARRITZ. À 13 heures. Déjeuner champêtre chez Me et Mme Philippe Fortabat-Labatut, 31 avenue de Parme. inscriptions au 05

- à **16 heures :** Église Sainte-Eugénie : prière devant la statue décapitée de sainte Jeanne d'Arc.

- à 17 heures : Dépôt de gerbe au monument de sainte Jeanne d'Arc, square Dom-

 BORDEAUX. À 11 heures. Fédération Aquitaine de l'Action française. Dépôt de gerbe et allocutions au pied de la statue équestre de Jeanne d'Arc, rond-point du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (intersection cours de Verdun et Xavier Arnozan).

• CANNES. À 12 h 30. Nos amis sont invités à se joindre à L'Association universelle des Amis de Jeanne d'Arc qui fleurira la statue, square Jean Hibert (au bout du quai Saint-Pierre). Tél. Mme Nicot-Huchedé: 04 93 39 03

 GRENOBLE. À 10 heures messe à la Collégiale Saint-André. À 11 h 30, dépôt de gerbe à la statue de Jeanne d'Arc place de Metz.

■ LIMOGES. À 12 h 15. Dépôt de gerbe à la statue de Jeanne d'Arc sculptée par Maxime Real del Sarte, place Fournier

■ MANDELIEU. À 18 heures. Dépôt de gerbe

à la statue de la place Jeanne d'Arc, quartier du Capitou.

• MONTPELLIER. Comité de la célébration de la fête de Jeanne d'Arc. À 12 h 30 rassemblement place Albert Ier. Cortège jusqu'à la statue de Jeanne d'Arc bld Pasteur. Dépôt de gerbe et allocutions.

• NICE. À 10 heures grand'messe, chapelle de la Visitation, place Sainte-Claire, suivie à 11 h 30 du cortège traditionnel au Château, en présence de l'abbé Nansenet, Allocution du bâtonnier Gérard de Gubernatis.

• NÎMES. À 10 h 15 cérémonie devant la statue de Jeanne d'Arc, place des Carmes, organisée par les Amis de Jehanne, suivie à 10 h 45 de la messe en l'église Saint-Baudile.